



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE MAINE-ET-LOIRE**

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE**

-----

**N° 23 du 27 mars 2017**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Publications.

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS  
Bureau de la logistique et du courrier / LBC

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION**

La Préfète de Maine et Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 27 mars 2017 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr).

A Angers, le 27 mars 2017

Pour la Préfète et par délégation,  
Pour la directrice,



signé : Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Publications.

RAA spécial N° 23 du 27 mars 2017

## **SOMMAIRE**

### ***I - ARRETES***

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
- Arrêtés SDIS année 2016 et début 2017

### ***II - AUTRES***

néant



## ***I - ARRETES***



# SOMMAIRE

## Groupement des ressources humaines

N°2016-1665 portant composition des listes des représentants susceptibles de siéger au conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires de Maine-et-Loire

N°2016-1666 portant composition du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires de Maine-et-Loire compétent pour examiner le dossier de M. Eric LETULLE

## Groupement opérations

N°2016-1122 portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « des secours subaquatiques »

N°2016-1123 portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « des secours aquatiques »

N°2016-1124 portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « de sauvetage-déblaiement »

N°2016-1193 portant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « risques chimiques et biologiques » et « de décontamination de masse »

N°2016-1277 portant modification de l'arrêté initial n°2015-2559 de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « en milieu périlleux »

N°2016-1919 portant modification de l'arrêté initial n°2015-2559 de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « en milieu périlleux »

N°2016-2322 portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « des secours aquatiques »

N°2016-2323 portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « des secours subaquatiques »

N°2016-2574 portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « en milieux périlleux »

N°2016-2575 portant liste d'aptitude de l'encadrement des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours spécialisé pour les missions feux de forêt

N°2016-2576 portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « de sauvetage-déblaiement »

N°2016-2610 portant modification de la liste d'aptitude des personnels du service départemental d'incendie et de secours au fonctionnement du système d'information et de communication

N°2016-2626 portant modification de l'arrêté initial n°2016-1193 de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « risques chimiques et biologiques »

N°2016-2627 portant modification de l'arrêté initial n°2016-1067 de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « risques radiologiques »

## **Groupement prévention**

N°2016-1083 – dressant la liste des agents du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire habilités à effectuer les missions de prévention contre les risques incendie

N°2016-2758 – dressant la liste des agents du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire habilités à effectuer les missions de prévention contre les risques incendie





**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**ARRETE N° 2016.1083**

dressant la liste des agents du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire habilités à effectuer les missions de prévention contre les risques d'incendie

La Préfète de Maine-et-Loire, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R 123.1 et R 123.38 ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014357-0003 du 23 décembre 2014 portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours, notamment son article 82 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : les officiers et sous-officiers ci-dessous désignés, sont titulaires du diplôme de prévention PRV 2 au minimum. Les officiers et sous-officiers dont le nom est souligné sont autorisés à édicter des prescriptions relatives aux risques d'incendie dans tous les bâtiments implantés dans le département, sous l'autorité et le contrôle du directeur départemental des services d'incendie et de secours.

François BAUDOIN  
Pascal BELHACHE  
Mathieu BERTRAND  
Loïc BLANCHE  
François BLIN  
Bruno BOBARD  
Frédéric BORDAS  
Emmanuel BOUTILLIER  
Franck BRIEND  
Thierry CALVEZ  
Pierre de CHAMPS  
Denis CHAUVEAU  
Sébastien COCONNIER  
Renaud DE BURON  
Stéphane DENIS  
Willy DEVAY  
Arnaud DUPRE  
Thierry EME  
Marc FADIN  
Pascal FOURNIER  
Julien GASNEREAU  
Dominique GERFAULT  
Sébastien GOUBAUD  
Pierre GOZDEK

Patrick HEBERT  
Erwan HELARY  
Wilfrid HUGUET  
Ludovic JARRY  
Eric JOUANNE  
Sébastien LE CALVEZ  
Christophe LE GOUGUEC  
Mathias LEGRIX  
David LEROUX  
Thomas LE SOMMER  
Christophe LHUMEAU  
Franck LUCAS  
Antony MACÉ  
Christophe MAGNY  
François MAISONNEUVE  
Christophe MERCIER  
Cédric MORANT  
Jean-François PANTAIS  
Jean-Marie PEIGNE  
Jean-François POIRON  
Nicolas QUELIN  
André RÉVOLTE  
Sandrine ROBE  
Sébastien SICOT  
Bertrand SIREAU  
Nicolas THARREAU  
Nicolas THIVENT  
Pascal VASSEUR  
Fabien VERGEZ  
Mickaël VIDREQUIN  
Pierrick VIOT  
Christian VITET

Article 2: les officiers ci-dessous désignés, titulaires du diplôme d'agent de prévention PRV 1 sont autorisés à réaliser des visites et des études de dossiers relatifs aux établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie sans locaux à sommeil, dans les bâtiments implantés dans le département, sous l'autorité et le contrôle du directeur départemental des services d'incendie et de secours. Ces personnels peuvent tenir un emploi d'agent de prévention.

Christophe JOURDON  
Folco SALMIERI

Article 3 : les officiers, chefs de groupement ou de service, chargés de la coordination des actions de prévention dans les établissements recevant du public sont les suivants :

- Commandant Christophe MERCIER, chef du groupement de la prévention, titulaire de l'unité de valeur de formation PRV 3 ;
- Capitaine Thierry CALVEZ, adjoint au chef du groupement de la prévention, chef du service sous-commission départementale et de l'arrondissement d'Angers, titulaire de l'unité de valeur formation PRV 2 ;
- Capitaine Loïc BLANCHE, responsable de la commission de sécurité de l'arrondissement de Segré, titulaire de l'unité de valeur formation PRV 2 ;
- Capitaine Bruno BOBARD, chef de service du secteur Saumur, titulaire de l'unité de valeur de formation PRV 2 ;
- Capitaine Pierre GOZDEK, chef de service du secteur de l'agglomération angevine, titulaire de l'unité de valeur de formation PRV 2 ;
- Capitaine Bertrand SIREAU, chef de service du secteur Cholet, titulaire de l'unité de valeur de formation PRV 2.

Article 4 : l'officier, chef de groupement, chargé de la coordination des actions de prévention dans les habitations, établissements industriels et artisanaux est le commandant Pierrick VIOT, chef du groupement de la prévision, titulaire de l'unité de valeur de formation PRV 2.

Article 5 : Les officiers et sous-officiers ci-dessous désignés peuvent exercer la mission d'officier investigateur :

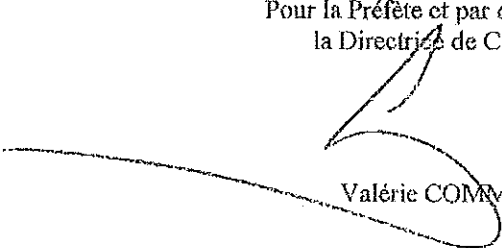
Loïc BLANCHE  
Franck BRIEND  
Sébastien COCONNIER  
Renaud DE BURON  
Pascal FOURNIER  
Dominique GERFAULT  
Ludovic JARRY  
Jean-François PANTAIS  
Bertrand SIREAU  
Fabien VERGEZ

Article 6 : l'arrêté préfectoral n° 2015.2482 SDIS du 7 décembre 2015 est abrogé.

Article 7 : La sous-préfète directrice de cabinet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 23 JUIN 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
la Directrice de Cabinet



Valérie COMMIN

**Tableau récapitulatif des modifications apportées à l'arrêté  
n° 2015.2482 concernant la spécialité prévention**

Date	Objet de la modification	Résumé
juin 2016	<p><b>Changement du numéro de l'arrêté :</b></p> <p><b>Modification de l'article 1</b> Ajout de deux agents</p> <p><b>Modification de l'article 2</b> Ajout d'un agent</p> <p><b>Modification de l'article 5</b> Ajout d'un agent</p>	<p>Nouveau numéro de l'arrêté : 2016.1083</p> <p>- Pascal BELHACHE - Thomas LE SOMMER</p> <p>- Folco SALMIERI</p> <p>- Ludovic JARRY</p> <p>Le nouvel arrêté annule et remplace celui du 7 décembre 2015 n° 2015.2482.</p>

## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

### ARRETE n° 2016-1122 SDIS

Portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « des secours subaquatiques ».

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L 1424-1 à L 1424-68 et R 1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,

Vu l'arrêté interministériel NOR INTE1404626A du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emplois et compétences « interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare »,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le bilan des entraînements individuels des plongeurs sur les douze derniers mois,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

### ARRETE

**Article 1 :** la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour les missions de secours subaquatiques est la suivante :

**Conseiller Technique (SAL3) :**

	Qualification 30 mètres	Qualification 50 mètres	Qualification 60 mètres	Qualification surface non libre
COUSIN Sébastien			X	X

Adjoint au Conseiller Technique (SAL3) :

	Qualification 30 mètres	Qualification 50 mètres	Qualification 60 mètres	Qualification surface non libre
SOUTIF Tony			X	X

Chefs d'unité (SAL2) :

	Qualification 30 mètres	Qualification 50 mètres	Qualification 60 mètres	Qualification surface non libre
AUDINEAU Antoine		X		X
BARON Marc		X		
BOURGOUIN Mathieu		X		
CLEMENCEAU Cédric		X		
DIRSON Sylvain		X		X
GARREAU Olivier		X		
JEANNE Kevin		X		
LAISNE Nicolas		X		X
MORISSET David		X		
OGER Ludovic		X		
RADIGOIS Daniel		X		

Plongeurs (SAL1) :

	Qualification 30 mètres	Qualification 50 mètres	Qualification 60 mètres	Qualification surface non libre
AUDRAN Sébastien	X			
BODIN Olivier		X		
BOHERS Vincent		X		
DURANCEAU José	X			
EVANNO Eric		X		
FLANDRIN Thierry	X			
FLET Benjamin	X			
FOUCHER Freddy		X		
FREULON Christophe	X			
GUILBAULT Damien		X		
GUILLOT Sébastien		X		
GUILLOTEAU Laurent		X		
LAGUESSE PAQUAY Boris		X		
LEBLANC Flavien		X		

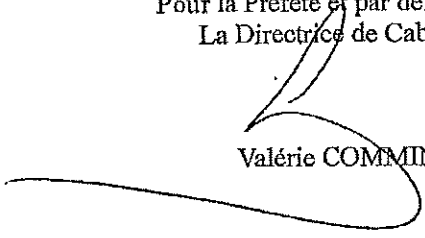
	Qualification 30 mètres	Qualification 50 mètres	Qualification 60 mètres	Qualification surface non libre
LECOR François		X		
MENZEL Dominique		X		
MEURDESOLF Sébastien		X		
MOULINOT Gwénaél		X		
PELTIER Philippe	X			

**Article 2 :** La sous-préfète directrice de cabinet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3 :** le présent arrêté annule et remplace celui du 24 décembre 2015 n° 2015 2557 SDIS, et prend effet le 1er juillet 2016.

Angers, le 24 JUIN 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,

  
Valérie COMMIN



PREFET DE MAINE ET LOIRE

## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

### ARRETE n° 2016-1123 SDIS

Portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « des secours aquatiques ».

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L 1424-1 à L 1424-68 et R 1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique,

Vu l'arrêté interministériel NOR INTE1404626A du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emploi et compétences « interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare »,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le bilan des entraînements individuels des sauveteurs aquatiques sur les douze derniers mois,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

### ARRETE

**Article 1 :** la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour les missions de secours aquatiques est la suivante :

	SAV 1	Qualification Eaux Vives
AUDINEAU Antoine	X	X
BOURGOUIN Mathieu	X	X
CLEMENCEAU Cédric	X	X



COUSIN Sébastien	X	X
GARREAU Olivier	X	X
LAISNE Nicolas	X	X
MORISSET David	X	X
SOUTIF Tony	X	X

	SAV 1
ANDRE Julien	X
AUDRAN Sébastien	X
BABIN Mathieu	X
BARON Marc	X
BARRE Steve	X
BODIN Olivier	X
BONNIER Sébastien	X
BOUDIN Pierre Étienne	X
BRAUD Christophe	X
CARPENTIER Quentin	X
CHAILLOU David	X
CHAPDELAIN Florent	X
CHEVRIER Mathieu	X
COULAIS Damien	X
COURANT Sylvain Didier	X
DAUGER Vincent	X
DAUZON Pierre	X
DESCHAMPS David	X
DEVISMES Damien	X
DIRSON Sylvain	X
DUPUY Aurélie	X
DURANCEAU José	X
EDOUARD Michaël	X
EVANNO Eric	X
FLANDRIN Thierry	X
FLET Benjamin	X
FOUCHER Freddy	X
FREULON Christophe	X
GAUDIN Adrien	X
GAUDIN Florian	X
GAUTIER Julien	X
GERGAUD Grégory	X
GEROME Benjamin	X

GUILBAULT Damien	X
GUILLAUME Christophe	X
GUILLOT Sébastien	X
GUILLOTEAU Laurent	X
JEANNE Kevin	X
LAGUESSE PAQUAY Boris	X
LAUNAY Kévin	X
LEHUE Antoine	X
LEPINE Philippe	X
MAUDET Romain	X
OGER Ludovic	X
OUDRY Julien	X
RADIGOIS Daniel	X
ROMARIE Mickaël	X
RUBIO Carlos	X
TERRIEN Steven	X

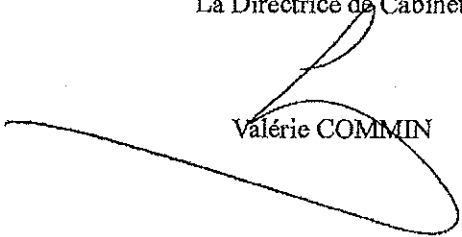
**Article 2 :** La sous-préfète directrice de cabinet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3 :** le présent arrêté annule et remplace celui du 24 décembre 2015 n° 2015-2558 SDIS, et prend effet le 1er juillet 2016.

Angers, le 24 JUIN 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,

Valérie COMMUN





## **SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

### **ARRETE n° 2016 1124 SDIS**

Portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « de sauvetage-déblaiement »

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L 1424-1 à L 1424-68 et R 1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage-déblaiement, chapitre 3, article 3.2, aptitude opérationnelle,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le bilan des entraînements individuels des sauveteurs-déblayeurs sur les douze derniers mois,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

### **ARRETE**

**Article 1er:** la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour les missions de sauvetage-déblaiement est la suivante:

**Conseiller technique : (SDE3)**  
RIVET Christophe

**Conseiller technique adjoint : (SDE 3)**  
GUERET Christophe

**Chef de Section « Sauveteur-déblayeur » : (SDE 3)**  
FLANDRIN Thierry  
MONTIGNY Stéphane  
PURI Michel

*Chef d'unité « Sauveteur-déblayeur » : (SDE 2)*

AUDOUIN Régis  
BAYER Christophe  
BROUTE Michel  
CHEVROLLIER Didier  
DELAUNAY Hervé  
DOUSSET Thierry  
FERCHAUD Jean-Marie  
GERMON Johan  
GRALL Raymond  
GUERIN Nicolas  
JAGUELIN Patrice  
LASSERRE Rémy  
LEMEUNIER Denis  
LIBERGE Jérôme  
MAUDET Albert  
NAKACHE Alain  
OGER Ludovic  
PAJOI Robert  
PAPIN Stéphane  
SAUDUBRAY Yannick

*Equipier « Sauveteur-déblayeur » : (SDE 1)*

ANDRE Julien  
ANTHEAUME Arnaud  
ARNAUD Karim  
AUBERT Sébastien  
AUDOIN Régis  
AVRIL Richard  
BACLE Olivier  
BAUDOIN Jérôme  
BAUDRY Jérôme  
BERTAUD Damien  
BORDEAU Jimmy  
BORDERON Sébastien  
BORET Ludovic  
BORZAN Nicolas  
BOUDIN Pierre-Étienne  
BRAUD Christophe  
BREGEON Armelle  
BROUMAUULT Stéphane  
CARPENTIER Sébastien  
CESBRON Bruno  
CESBRON Mickaël  
CESBRON Yohann  
CHAILLOU David  
CHENE Éric  
CHERRE Julien  
CHOUTEAU Monique  
CORNUAULT Julien  
COSNARD Patrice  
COUANNET Devis  
COUSIN Sébastien

DANDOIS Bruno  
D'ARZAC Dominique  
DAUZON Pierre  
DAVY Philippe  
DEFOIS Vincent  
DUPUY Aurélie  
DUTHEIL Clément  
EDOUARD Michael  
FABRE Nicolas  
FETROT David  
GAILLARD Yoann  
GARCIA David  
GASNEREAU Julien  
GAUDIN Adrien  
GAUDIN Florian  
GERGAUD Grégory  
GIBOUIN Guillaume  
GODEFROY Agnès  
GOIZET Arnaud  
GOUJON Romain  
GOUVERNEUR Frédéric  
GRENET Freddy  
GROLLEAU François  
GUERIN Florian  
GUIDOUIN Jean-Paul  
GUILLET Cédric  
GUILLOTEAU Laurent  
HAMELIN Bernard  
HARDOUIN Alexandre  
HARDOUIN David  
HERSAN Mathieu  
KOLANEK Kevin  
LAUNAY Kevin  
LE GUILLOU Benoît  
LEBLED Jean-Yves  
LEHUE Antoine  
LERICHE Jean Christophe  
MASCE Benoît  
MEME André  
MILLOT Émilien  
MORINIERE Marc  
MORISSET David  
MORO Tony  
NOURRY Jean-Marc  
NOUVEAU Aurélien  
OUDRY Julien  
PANTAIS Jean-François  
PLANCHARD Olivier  
PLU Dimitri  
POIRIER Grégory  
POUVREAU Nicolas  
RENOU Vincent  
RIAUDEL Stéphane  
RUBIO Carlos  
RUBIO Juan  
SECHET Philippe  
THARREAU Nicolas

TRICOIRE Anthony  
UNGEHEUER François  
VAILLANT Denis  
VALLET Jean François  
VITRE Laurent

**Article 2** : La sous-préfète directrice de cabinet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3** : le présent arrêté annule et remplace celui du 24 décembre 2015 n° 2015-2555 SDIS, et prend effet le 1er juillet 2016.

Angers, le 24 JUIN 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,

Valérie COMMIN





PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**ARRETE n° 2016-1193 SDIS**

Portant liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « risques chimiques et biologiques » et « de décontamination de masse »

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article R 1424-52 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 1er mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté zonal n° 02-2008 du 25 avril 2008 portant mise en œuvre opérationnelle du module de décontamination de masse mis à disposition du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire,

Vu les résultats obtenus lors des formations RCH et DEC,

Vu la formation continue et de perfectionnement délivrée,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du conseiller technique départemental,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,





BAUDOIN	Jérôme
BEAUFORT	Christophe
BEAUMONT	Sébastien
BLIN	François
BOBARD	Bruno
BORDEAU	Jimmy
BORET	Ludovic
BOUDET	Stéphane
BOURIGAULT	Benoît
BOYEAU	Willy
BRAUD	Christophe
BRISSET	Jean-François
CHARDON	Laurent
CHASSE	Aymeric
CHENE	Éric
CHESNEAU	Luc
CHIMIER	Christian
CHIRON	Franck
COURANT	Sylvain, Didier
COURANT	Sylvain, Jean
D'ARZAC	Dominique
DELAUNAY	Hervé
DENIS	Stéphane
DOUSSET	Thierry
DRAPEAU	Christophe
DUPRE	Arnaud
DURANCEAU	José
EPAIN	David
ESNAULT	Dominique
FLANDRIN	Thierry
FORTIN	Éric
FOUCHER	Freddy
FOURNIER	Pascal
GATE	Frédéric
GIBOUIN	Guillaume
GILME	Jean-Marc
GIRAUDEAU	Daniel
GRENET	Freddy
GRIMAUT	Benoît
GUERET	Christophe
GUERIN	Yann
GUILBAULT	Damien
GUILLAUME	Christophe
GUILLET	Jean-Michel
GUILLOTEAU	Laurent
HERPIN	Frédéric
HERVE	Fabrice
JAGUELIN	Patrice
JARRY	Ludovic
JEANNE	Christophe
LASSERRE	Rémy

LE CALVEZ	Sébastien
LE CASTREC	Olivier
LECLERC	Didier
LEMEUNIER	Denis
LEPINE	Philippe
LEROUX	Yann
LE SOMMER	Thomas
LE TIEC	Yann
MACE	Anthony
MAROLLEAU	Stéphane
MAUDET	Albert
MESSANT	Sébastien
MONGAZON	Mickaël
MORINIERE	Marc
MORISSET	David
OUVRARD	Laurent
PAJOT	Robert
PAPIN	Stéphane
POIRIER	Grégory
POIRON	Jean-François
PORTRON	Alain
POUVREAU	Lionel
RIAUDEL	Stéphane
RIVOLLET	Stéphane
ROBE	Sandrine
RONDEAU	Pascal
ROUILLERE	Baptiste
SALMON	Gilles
SAUDUBRAY	Yannick
SECHET	Philippe
SEGRET	Tony
SIMON	Olivier
THARREAU	Nicolas
TRICOIRE	David
VALET	Jean-François
VENDE	Guillaume
VENTROUX	Matthieu
VINSONNEAU	Pascal
VITET	Christian

**Équipier « Équipe d'Intervention » (RCH 2) :**

7

FREULLON	Christophe
GERGAUD	Grégory
HULLIN	Christian
PARIS	Noémi
PELTIER	Philippe
SAUZEAU	William
TOUCHARD	Mathias

ALBERT	Sébastien
ASSERAY	Arnaud
AUDOIN	Régis
AUDOUIN	Régis
BABIN	Mathieu
BACLE	Olivier
BANCHEREAU	Julien
BAUDRY	Jérôme
BERTAUD	Damien
BIZON	Patrice
BOISIAUD	Richard
BOUYER	Julien
BREC	Arnaud
BRUNEAU	Olivier
CARPENTIER	Quentin
CARPENTIER	Sébastien
CESBRON	Mickaël
CESBRON	Yohann
CHARREAU	Pascal
CHERRE	Julien
CHUREAU	Bérangère
COUSIN	Sébastien
DAUDIN	Florian
DAUGER	Vincent
DAVY	Philippe
DEFOIS	Richard
DEFOIS	Vincent
DESCHAMPS	David
DEVISMES	Damien
DOUDET	Yvan
DUPONT	Yannick
DURET	Germain
FERCHAUD	Jean-Marie
FOUILLET	Marc-Antoine
GABORIAU	Thomas
GAILLARD	Yoann
GARCIA	David
GARDAIS	Cyril
GAUTIER	Julien
GIRAULT	Alexandre
GONNORD	Samuel
GOUJON	Hervé
GOZDEK	Pierre
GUERET	Olivier
GUERIN	Nicolas
GUILBAULT	Stéphane
GUILLET	Cédric
GUILLET	Pierre
GUYON	Cyrille

JUGUET	Claude
LEBIEZ	Emmanuel
LECLERC	Xavier
LEHUE	Antoine
LEVEILLE	Jérôme
L'HOMMELET	Freddy
MAHE	Frédéric
MARSAULT	Tony
MAUDET	Romain
MOREAU	Jonathan
MOULINOT	Gwénaél
MOULAY	Nicolas
NAKACHE	Alain
NOUVEAU	Aurélien
OGER	Ludovic
OUDRY	Julien
PATARIN	Thierry
PERZO	Martin
POMMATEAU	Frédéric
RAUTUREAU	David
ROBIN	Damien
ROCHARD	Julien
ROUMY	Miguel
RUBIO	Carlos
SOULARD	Alain
SOULLARD	Emmanuel
TOUCHET	Damien
TROUILLARD	Damien
VAILLANT	Denis
VIDREQUIN	Mickaël

**Article 3 :** La Sous-Préfète Directrice de cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 4 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2016-112 SDIS du 1<sup>er</sup> février 2016 et prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Angers, le - 1 JUIL. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,

  
Valérie COMMIN



P R É F E T D E M A I N E - E T - L O I R E

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**ARRETE n° 2016-1277 SDIS**

Portant modification de l'arrêté initial n° 2015-2559 de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites "en milieu périlleux".

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article R 1424-52 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux, chapitre 2.1, article 2.4.1 aptitude opérationnelle,

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2004 fixant le guide national de référence relatif aux interventions en sites souterrains (ISS),

Vu l'arrêté du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le bilan des entraînements individuels des sauveteurs GRIMP et des sauveteurs qualifiés ISS sur les douze derniers mois,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

**A R R E T E**

**Article 1 :** La liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour les missions du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux, est modifiée de la manière suivante :

Ajout de 2 agents :

*Sauveteurs : (IMP2)*

COLOMBAN Marjorie  
LEROY Hugo

Retrait d'un agent, suite à une mutation :

*Sauveteur : (IMP2)*

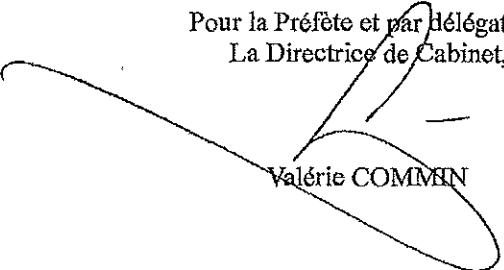
LECHATELLIER Romain

**Article 2** : La sous-préfète, Directrice de cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1er juillet 2016.

Angers, le 01 JUIL. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,



Valérie COMMEN



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

ARRETE n° 2016-1665

portant composition des listes des représentants susceptibles de siéger au conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires de Maine-et-Loire

La préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté ministériel du 29 novembre 2005 portant organisation du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE :

**Article 1 :** Le conseil de discipline départemental, propre à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental d'un grade inférieur à celui de commandant est composé de :

- quatre représentants de l'administration,
- quatre représentants des sapeurs-pompiers volontaires.

**Article 2 :** Pour chaque affaire, les membres du conseil de discipline départemental sont tirés au sort à partir des listes arrêtées aux articles 4 et 5 du présent arrêté. Le mandat d'un membre du conseil de discipline départemental prend fin dès lors qu'il ne dispose plus de la qualité au titre de laquelle il a été appelé à siéger.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 29 novembre 2005 susvisé, la composition du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires tient compte du grade du sapeur-pompier-volontaire dont le cas est examiné.

**Article 4 :** Les représentants de l'administration sont tirés au sort parmi les élus du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, ayant voix délibérative :

Titulaires	Suppléants
M. Christian GILLET Président du conseil d'administration du SDIS, président du conseil départemental	Mme Frédérique DROUET D'AUBIGNY Secrétaire départementale
M. Patrice BRAULT 1er vice-président du conseil d'administration du SDIS, conseiller départemental	Mme Florence DABIN Vice-présidente du conseil départemental, adjointe au maire de Cholet
Mme Marie-Pierre MARTIN 3ème vice-présidente du conseil d'administration du SDIS, vice-présidente du conseil départemental, adjointe au maire de Beaufort-en-Anjou	M. Philippe CHALOPIN Vice-président du conseil départemental, maire de Baugé-en-Anjou
M. Nooruddine MUHAMMAD Membre du bureau du conseil d'administration du SDIS, conseiller départemental, adjoint au maire du Lion d'Angers	Mme Régine BRICHET Secrétaire départementale, maire d'Etriché
Mme Isabel VOLANT Conseillère départementale, maire déléguée de Sèvremoine (Saint-Macaire-en-Mauges)	M. Jean-Paul BOISNEAU Secrétaire départemental, maire de La Séguière

M. Gilles LEROY Secrétaire départemental	Mme Myriam DUBOIS-BESSON Conseillère départementale
Mme Françoise PAGERIT Conseillère départementale	M. Gilles PITON Conseiller départemental, maire délégué de Mésages sur Loire (Memb-la-Villée)
M. Laurent HAMON Conseiller départemental	Mme Françoise DAMAS Secrétaire départementale
M. François GERNIGON Conseiller départemental, maire de Verrières-en-Anjou	Mme Maryvonne MARTIN Conseillère départementale, adjointe au maire de Martigné-Briand
Mme Marie-Paule CHESNEAU Conseillère départementale	M. Hervé MARTIN Conseiller départemental, maire délégué de Chemillé en Anjou (Saint-Georges-des-Gardes)
Mme Marie SEYEUX Conseillère départementale, maire de Blou	M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX Vice-président du conseil départemental, maire de Maulévrier
M. Grégory BLANC Conseiller départemental, adjoint au maire de Trélazé	Mme Marie-France RENOU Conseillère départementale, maire déléguée de Loire-Authion (Corné)
M. Bruno CHEPTOU Conseiller départemental	Mme Marie-Hélène CHOUTEAU Conseillère départementale
Mme Brigitte GUGLIELMI Conseillère départementale, adjointe au maire de Saint-Saturnin-sur-Loire	M. Jean-Paul PAVILLON Conseiller départemental, adjoint au maire des Ponts-de-Cé
Mme Fatimata AMY Conseillère départementale	Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD Conseillère départementale
M. Pierre VERNOT 2ème vice-président du conseil d'administration du SDIS, Maire de Saint Lambert la Potherie, vice-président de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	M. Daniel CLEMENT Maire de Soucelles, membre de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole
M. Jean CHAUSSERET Maire de Saint-Jean-de-Linières, membre de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole	Mme Véronique ROLLO Membre de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole
M. Philippe ABELLARD Maire du Plessis-Granmoire, membre de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole	M. Daniel DIMICOLI Vice-président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole
M. Florian SANTINHO Adjoint au maire d'Angers, membre de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole	Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE Membre de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole
M. Dominique SIBILEAU Maire de Saint-Cyr-en-Bourg, vice-président de la communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement	M. Yves BOUCHER Maire de Brain-sur-Allonnes, membre de la communauté d'agglomération Saumur-Loire-Développement
M. Gilles GRIMAUD Maire de Segré, président de la communauté de communes du canton de Segré	M. Jacky BOYEAU Vice-président de la communauté de communes du canton de Bauge
M. Jean LELONG Adjoint au maire de Cholet	M. Marc MAUPPIN Maire de Nuaillé

**Article 5 :** Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires sont tirés au sort parmi les sapeurs-pompiers volontaires siégeant à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS	
Officiers	
Titulaires	Suppléants
Capitaine Dominique LERICHE Groupement territorial Nord	
Capitaine Ricardo CARRILHO Centre de secours de Durestal	Lieutenant Anthony BROCHET Centre de secours de Champtocaux



## Non officiers

### Titulaires

Adjudant Jérôme LOIRE  
Centre de secours de Seiche-sur-le-Loir

Caporal Marie GALET  
Centre de secours principal Saumur

Adjudant-chef Yann WAFLART  
Centre de secours de Feneu

### Suppléants

Caporal-chef Didier BENETEAU  
Centre d'intervention de Beaupréau

Caporal Aurélien PETITEAU  
Centre de secours de Feneu

Lieutenant Régis BREMOND  
Centre de secours de Chemillé

## COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

### Titulaires

Infirmier chef Florent BERTHELOT  
Service de santé et de secours médical

Capitaine Eric BAUDOUIN  
Centre de secours du Pélican

Lieutenant Michel PLAÇAIS  
Centre d'intervention de Saint-Martin-du Bois

Lieutenant Pascal VALETTE  
Centre d'intervention de Brain-sur-l'Authion

Adjudant Louis-Marie BLOUIN  
Centre de secours de Saint-Mathurin

Caporal Pascal BESSONNEAU  
Centre de secours d'Ingrandes-sur-Loire

### Suppléants

Infirmier principal Olivier EVRARD  
Centre de secours principal Saumur

Lieutenant Ludovic ODLAU  
Centre de secours de Fontevraud

Adjudant-chef Alain CHUPIN  
Centre de secours de Saint-Macaire-en-Mauges

Lieutenant Sébastien AUBERT  
Centre de secours de Vern d'Anjou

Caporal Cédric VINCELOT  
Centre d'intervention des Rosiers-sur-Loire

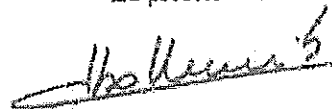
Caporal Thomas LAROCHE  
Centre d'intervention de Champ-sur-Layon

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet, le directeur du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Beaucouzé, le 07 SEP. 2016

La préfète



Béatrice ABOLLIVIER



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

ARRÊTE n° 2016-1666

portant composition du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires de Maine-et-Loire compétent pour examiner le dossier de M. Eric LETULLE

La préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 96.370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté ministériel du 29 novembre 2005 portant organisation du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016.1665 portant composition des listes des représentants susceptibles de siéger au conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires de Maine-et-Loire,

Considérant que le conseil de discipline propre à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental d'un grade inférieur à celui de commandant est composé de quatre représentants de l'administration et quatre représentants des sapeurs-pompiers volontaires,

Considérant que les représentants de l'administration sont tirés au sort parmi les membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

Considérant que les représentants des sapeurs-pompiers volontaires sont tirés au sort parmi les sapeurs-pompiers volontaires siégeant à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et, en cas d'impossibilité, sur une liste départementale établie par grade,

Considérant que le conseil de discipline départemental doit comprendre, lorsque le sapeur-pompier volontaire concerné est un sergent : 2 sous-officiers et 2 officiers,

Considérant la situation de M. Eric LETULLE, sergent de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre de première intervention renforcé de Champigné,

Vu le procès-verbal de tirage au sort des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires compétent pour examiner le dossier de M. Eric LETULLE, en date du 23/08/2016.

ARRÊTE :

Article 1 : Les membres désignés par le tirage au sort pour représenter l'administration sont par ordre :

- Titulaire : Mme Marie-Pierre MARTIN
- Suppléant : Mme Marie SEYEUX
  
- Titulaire : M. Pierre VERNOT
- Suppléant: M. Bruno CHEPTOU
  
- Titulaire : M. Philippe ABELLARD
- Suppléant : Mme Marie-Paule CHESNEAU
  
- Titulaire : Mme Isabelle VOLANT
- Suppléant : M. Jean-Pierre CHEVASSIEUX

**Article 2** : Les membres désignés par le tirage au sort pour représenter les sapeurs-pompiers volontaires sont par ordre :

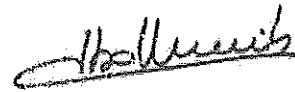
- Titulaire : M. Eric BAUDOIN (capitaine)  
Suppléant : M. Ludovic ODIAU (lieutenant)
- Titulaire : M. Michel PLACAIS (lieutenant)  
Suppléant : M. Sébastien AUBERT (lieutenant)
- Titulaire : Adjudant Louis-Marie BLOUIN  
Suppléant : Adjudant Yann WAFLART
- Titulaire : Adjudant-chef Alain CHUPIN  
Suppléant : Adjudant Jérôme LOIRE

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet, le directeur du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Conformément à l'article R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Beaucouzé, le 02 SEP. 2016

La préfète,



Béatrice ABOLLIVIER



PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**ARRETE n° 2016-1919 SDIS**

Portant modification de l'arrêté initial n° 2015-2559 de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites "en milieu périlleux".

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article R 1424-52 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux, chapitre 2.1, article 2.4.1 aptitude opérationnelle,

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2004 fixant le guide national de référence relatif aux interventions en sites souterrains (ISS),

Vu l'arrêté du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le bilan des entraînements individuels des sauveteurs GRIMP et des sauveteurs qualifiés ISS sur les douze derniers mois,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

**ARRETE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour les missions du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux, est modifiée de la manière suivante :

Ajout de 3 agents :

*Sauveteurs : (IMP2)*

BLANC Abel  
NEDEY Marine  
VINCENT Baptiste

**Article 2 :** La sous-préfète, Directrice de cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3 :** Le présent arrêté modifie l'arrêté initial n° 2015-2559 du 24 décembre 2015 et vient en complément de l'arrêté complémentaire 2016-1227 du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Article 4 :** Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

Angers, le 17 OCT, 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,

  
Valérie COMMINS



PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE

## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

### ARRETE n° 2016-2322 SDIS

Portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « des secours aquatiques ».

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L 1424-1 à L 1424-68 et R 1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique,

Vu l'arrêté interministériel NOR INTEJ404626A du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emploi et compétences « interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare »,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le bilan des entraînements individuels des sauveteurs aquatiques sur les douze derniers mois,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

### ARRETE

**Article 1** : la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour les missions de secours aquatiques est la suivante :

	SAV 1	Qualification Eaux Vives
AUDINEAU Antoine	X	X
BOURGOUIN Mathieu	X	X
CLEMENCEAU Cédric	X	X
COUSIN Sébastien	X	X
GARREAU Olivier	X	X
LAISNE Nicolas	X	X

MORISSET David	X	X
SOUTIF Tony	X	X

	SAV I
ANDRE Julien	X
AUDRAN Sébastien	X
BABIN Mathieu	X
BARON Marc	X
BARRE Steve	X
BODIN Olivier	X
BONNIER Sébastien	X
BODIN Olivier	X
BOIERS Vincent	X
BOUDIN Pierre Étienne	X
BRAUD Christophe	X
CARPENTIER Quentin	X
CHAILLOU David	X
CHAPDELAIN Florent	X
CHEVRIER Matthieu	X
COLLET Matthieu	X
COULAIS Damien	X
COURANT Sylvain Didier	X
DAUGER Vincent	X
DAUZON Pierre	X
DE ALMEIDA Jordan	X
DESCHAMPS David	X
DEVISMES Damien	X
DIRSON Sylvain	X
DROUET Yohann	X
DUPUY Aurélie	X
DURANCEAU José	X
DUTHEIL Clément	X
EDOUARD Michaël	X
EVANNO Eric	X
FLANDRIN Thierry	X
FLET Benjamin	X
FOUCHER Freddy	X
FREULON Christophe	X
GAUDIN Adrien	X
GAUDIN Florian	X
GAUTIER Julien	X

GERGAUD Grégory	X
GEROME Benjamin	X
GUILBAULT Damien	X
GUILLAUME Christophe	X
GUILLO Sébastien	X
HOUSSIN Christophe	X
JEANNE Kevin	X
LAGUESSE PAQUAY Boris	X
LAUNAY Kévin	X
LEBLANC Flavien	X
LECOR François	X
LEHUE Antoine	X
LEPINE Philippe	X
LORENCO Jordan	X
MASCE Benoit	X
MAUDET Romain	X
MEURDESOLF Sébastien	X
MOULINOT Gwénaél	X
OGER Ludovic	X
OUDRY Julien	X
RADIGOIS Daniel	X
RENOU Vincent	X
RIO Romuald	X
ROMARIE Mickaël	X
ROULIERE Baptiste	X
RUBIO Carlos	X
TERRIEN Steven	X
TRAVERS Sébastien	X
VERDES Brian	X

**Article 2 :** La sous-préfète directrice de cabinet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3 :** le présent arrêté annule et remplace celui du 24 juin 2016 n° 2016-1323 SDIS, et prend effet le 1er janvier 2017.

Angers, le 28 DEC. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,

  
Valérie COMMIN



**Tableau récapitulatif des modifications apportées à  
l'arrêté du 24 juin 2016 n° 2016-1123  
concernant la spécialité SAV**

Date	Objet de la modification	Résumé
Janvier 2017	<p><b>Changement du numéro de l'arrêté :</b></p> <p><b>Modification de l'article 1</b></p> <p>Ajout de 17 agents SAV1</p> <p>Retrait d'un agent SAV1</p> <p><b>Modification de l'article 3 :</b></p>	<p><b>Nouveau numéro : 2016-2322 SDIS</b></p> <p>BOHERS Vincent COLLET Matthieu DE ALMEIDA Jordan DROUET Yohann DUTHEIL Clément HOUSSIN Christophe LEBLANC Flavien LECOR François LORENCO Jordan MASCE Benoit MEURDESOLF Sébastien MOULINOT Gwénaél RENOU Vincent RIO Romuald ROULIERE Baptiste TRAVERS Sébastien VERDES Brian</p> <p>GUILLOTEAU Laurent (mutation)</p> <p>Le nouvel arrêté annule et remplace celui du 24 juin 2016. Prise d'effet le 1er janvier 2017.</p>



PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**ARRETE n° 2016-2323 SDIS**

Portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « des secours subaquatiques ».

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L 1424-1 à L 1424-68 et R 1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,

Vu l'arrêté interministériel NOR INTE1404626A du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emplois et compétences « interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare »,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le bilan des entraînements individuels des plongeurs sur les douze derniers mois,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

**ARRETE**

**Article 1** : la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour les missions de secours subaquatiques est la suivante :

**Conseiller Technique (SAL3) :**

	Qualification 30 mètres	Qualification 50 mètres	Qualification 60 mètres	Qualification surface non libre
COUSIN Sébastien			X	X

**Adjoint au Conseiller Technique (SAL3) :**

	Qualification 30 mètres	Qualification 50 mètres	Qualification 60 mètres	Qualification surface non libre
SOUTIF Tony			X	X

**Chefs d'unité (SAL2) :**

	Qualification 30 mètres	Qualification 50 mètres	Qualification 60 mètres	Qualification surface non libre
AUDINEAU Antoine		X		X
BARON Marc		X		
BOURGOIN Mathieu		X		
CLEMENCEAU Cédric		X		
DIRSON Sylvain		X		X
GARREAU Olivier		X		
JEANNE Kevin		X		
LAISNE Nicolas		X		X
MORISSET David		X		
OGER Ludovic		X		
RADIGOIS Daniel		X		

**Plongeurs (SAL1) :**

	Qualification 30 mètres	Qualification 50 mètres	Qualification 60 mètres	Qualification surface non libre
AUDRAN Sébastien	X			
BODIN Olivier		X		
BOHERS Vincent		X		
DAUZON Pierre	X			
DURANCEAU José	X			
EVANNO Eric		X		
FLANDRIN Thierry	X			
FLET Benjamin	X			
FOUCHER Freddy		X		
FREULLON Christophe	X			
GUILBAULT Damien		X		
GUILLO Sébastien		X		
LAGUESSE PAQUAY Boris		X		
LEBLANC Flavien		X		

	Qualification 30 mètres	Qualification 50 mètres	Qualification 60 mètres	Qualification surface non libre
LECOR François		X		
MENZEL Dominique		X		
MEURDESOLF Sébastien		X		
MOULINOT Gwénaél		X		

**Article 2 :** La sous-préfète directrice de cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3 :** le présent arrêté annule et remplace celui du 24 juin 2016 n° 2016-1122 SDIS, et prend effet le 1er janvier 2017.

Angers, le 28 DEC. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,

  
Valérie COMMINS

Tableau récapitulatif des modifications apportées à l'arrêté du 24 juin 2016 n° 2016-1122  
concernant la spécialité SAL

Date	Objet de la modification	Résumé
Janvier 2017	<p align="center"><b>Changement du numéro de l'arrêté :</b></p> <p align="center"><b>Modification de l'article 1</b></p> <p align="center"><i>Plongeurs SAL 1</i> Ajout d'un agent</p> <p align="center"><b>Modification de l'article 3 :</b></p>	<p align="center">Nouveau numéro de l'arrêté : 2016-2323</p> <p align="center">DAUZON Pierre</p> <p align="center">Le nouvel arrêté annule et remplace celui du 24 juin 2016. Prise d'effet le 1er janvier 2017.</p>



PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**ARRETE n° 2016-2574 SDIS**

Portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites "en milieu périlleux".

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L 1424-1 à L 1424-68 et R 1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,

Vu l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux, chapitre 2.1, article 2.4.1 aptitude opérationnelle,

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2004 fixant le guide national de référence relatif aux interventions en sites souterrains (ISS),

Vu l'arrêté du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le bilan des entraînements individuels des sauveteurs GRIMP et des sauveteurs qualifiés ISS sur les douze derniers mois,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

**ARRETE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour les missions du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux, est la suivante :

*Conseiller Technique (IMP3) :*

COULBAULT Jean-Michel qualifié ISS

*Adjoint au Conseiller Technique (IMP3) :*

OGER Johnny

*Chefs d'unité (IMP3) :*

BANCHEREAU Julien  
CAILLETEAU Franck  
COCHELIN Vincent  
COGNÉE Christophe  
CRUNCHANT Luc  
GUERRY Rémi  
PERRET Thierry

*Sauveteurs (IMP2) :*

ALLARD David  
BAILLY Clément qualifié ISS  
BLANC Abel  
BORÉ Audrey  
BOYEAU Willy  
BRY Jean-Philippe  
BUAILLON Stéphane  
CIROT Julien  
COLOMBAN Marjorie  
CORABOEUF Sébastien  
DESBOURDES Adrien  
DIJOUX Julien  
DUPRÉ Arnaud  
FOURNIER Jérémie  
GILLOT Aurélien  
GRELLIER Arnaud  
GROLLEAU François-Xavier  
GUERIN Florian  
GUILBAULT Romain  
HUE Morgan  
JOUAIN Christophe  
LE COQ Damien  
LEROY Hugo  
MANCEAU Arnaud  
MACE Julien  
NEDEY Marine  
PILLET Sébastien  
RACINE Arnaud  
REGARE Antoine  
RETAILLEAU Jean  
ROCHAIS Fabien  
TELLIER Loïc  
TOUCHARD Aurélie  
VINCENT Baptiste  
VINCENT Jean-Charles

**Sauveteurs SSSM (IMPI) :**

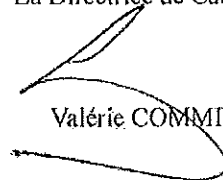
HOUSSIN Laurence  
PEROLAT Charly

**Article 2** : La sous-préfète directrice de cabinet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3** : Le présent arrêté annule et remplace celui du 24 décembre 2015 n° 2015-2559 SDIS et prend effet à compter du 1er janvier 2017.

Angers, le 28 DEC. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,



Valérie COMMIN



**Tableau récapitulatif des modifications apportées à l'arrêté initial du 24 décembre 2015  
n° 2015-2559 concernant la spécialité GRIMP**

Date	Objet de la modification	Résumé
Janvier 2017	<p><b>Changement du numéro de l'arrêté portant modification de l'arrêté initial N° 2015-2559 :</b></p> <p>Ajout des agents opérationnels :</p> <p>Retrait d'un agent :</p> <p><b>Modification article 3</b></p>	<p>Nouveau numéro de l'arrêté : 2016-2574</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BLANC Abel (IMP2)</li> <li>- COLOMBAN Marjorie (IMP2)</li> <li>- LEROY Hugo (IMP2)</li> <li>- NEDEY Marine (IMP2)</li> <li>- VINCENT Baptiste (IMP2)</li> </ul> <p>- LECHATELLIER Romain (IMP 2 mutation)</p> <p>Le présent arrêté annule et remplace celui du 24 décembre 2015 n° 2015-2559 SDIS et prend effet à compter du 1er janvier 2017.</p>



PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

**ARRETE n° 2016-2575 SDIS**

Portant la liste d'aptitude de l'encadrement des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours spécialisé pour les missions feux de forêt.

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L 1424-1 à L 1424-68 et R 1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,

Vu l'arrêté ministériel du 18 avril 2008 fixant le guide national de référence relatif aux manœuvres feux de forêt,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu la formation de maintien des acquis feux de forêt délivrée au cours de l'année,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

**ARRETE**

**Article 1** : La liste d'aptitude de l'encadrement des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour les missions feux de forêt, est la suivante :

*Conseiller technique (FDF4) :*

MAISONNEUVE François

*Adjoint au Conseiller technique (FDF4) :*

PANTAIS Jean-François

*Chefs de colonne feux de forêt (FDF 4) :*

BOUTILLIER Emmanuel  
MAGNY Christophe  
SIREAU Bertrand  
VIOT Pierick

*Chefs de groupe feux de forêt (FDF 3) :*

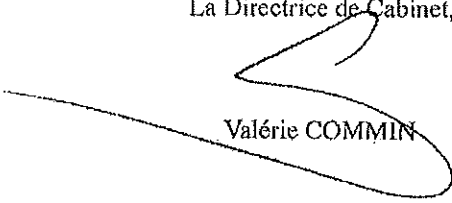
ALBERT Laurent  
BAYER Christophe  
BLANCHE Loïc  
BERGER Sébastien  
CARRILHO Ricardo  
CHEVROLLIER Didier  
COUDRAY Patrick  
COULBAULT Jean-Michel  
D'ARZAC Dominique  
DE BURON BRUN Renaud  
DEVAY Willy  
DUPRÉ Arnaud  
FLANDRIN Thierry  
FOUCHER Alain  
GERFAULT Dominique  
GRALL Raymond  
GUERET Christophe  
GUILLET Jean-Michel  
HEBERT Patrick  
JAGUELIN Patrice  
JOUANNE Eric  
LE CALVEZ Sébastien  
LECLERC Didier  
LHUMEAU Christophe  
MONTIGNY Stéphane  
MORANT Cédric  
MORINIERE Christophe  
NOÛRRY Jean-Marc  
PELTIER Arnaud  
POHU Didier  
QUELIN Nicolas  
RIVET Christophe  
RUBIO Juan  
THARREAU Nicolas  
VAILLANT Denis  
VALET Jean-François

Article 2 : La sous-préfète, Directrice de cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace celui du 24 décembre 2015 n°2015-2556, et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Angers, le 28 DEC. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,



Valérie COMMIN

**Tableau récapitulatif des modifications apportées  
à l'arrêté n° 2015-2556 du 24 décembre 2015  
concernant la spécialité FDF**

Date	Objet de la modification	Résumé
Janvier 2017	<p><b>Changement du numéro de l'arrêté :</b></p> <p align="center"><u>Article 1</u></p> <p><b>Modification de la liste des agents :</b></p> <p align="center"><b>ajout de :</b></p> <p>Chef de groupe feux de forêt (FDF3)</p> <p align="center"><b>retrait de :</b></p> <p>Chef de site feux de forêt (FDF5)</p>	<p>Nouveau numéro de l'arrêté : 2016-2575 SDIS</p> <p>THARREAU Nicolas (réussite FDF 3)</p> <p>VERGEZ Fabien (mutation SDIS 66)</p>



PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**ARRETE n° 2016-2576 SDIS**

Portant modification de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « de sauvetage-déblaiement »

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L 1424-1 à L 1424-68 et R 1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage-déblaiement, chapitre 3, article 3.2, aptitude opérationnelle,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le bilan des entraînements individuels des sauveteurs-déblayeurs sur les douze derniers mois,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour les missions de sauvetage-déblaiement est la suivante :

**Conseiller technique : (SDE 3)**  
RIVET Christophe

**Conseiller technique adjoint : (SDE 3)**  
GUERET Christophe

**Chef de Section « Sauveteur-déblayeur » : (SDE 3)**  
FLANDRIN Thierry  
MONTIGNY Stéphane  
PURI Michel

*Chef d'unité « Sauveteur-déblayeur » : (SDE 2)*

AUDOUIN Régis  
BAUDOUIN Jérôme  
BAYER Christophe  
BROUTE Michel  
CHEVROLLIER Didier  
DELAUNAY Hervé  
DOUSSET Thierry  
FERCHAUD Jean-Marie  
GERMON Johan  
GRALL Raymond  
GUERIN Nicolas  
JAGUELIN Patrice  
LASSERRE Rémy  
LEMEUNIER Denis  
LIBERGE Jérôme  
OGER Ludovic  
PAJOT Robert  
PANTAIS Jean-François  
PAPIN Stéphane

*Equipier « Sauveteur-déblayeur » : (SDE 1)*

ANDRE Julien  
ANTHEAUME Arnaud  
AUDOIN Régis  
AVRIL Richard  
BACLE Olivier  
BAUDRY Jérôme  
BERTAUD Damien  
BORDEAU Jimmy  
BORDERON Sébastien  
BORET Ludovic  
BORZAN Nicolas  
BOUDIN Pierre-Étienne  
BRAUD Christophe  
BREGEON Armelle  
BROUMAUULT Stéphane  
CARPENTIER Sébastien  
CESBRON Bruno  
CESBRON Mickaël  
CESBRON Yohann  
CHAILLOU David  
CHENE Éric  
CHERRE Julien  
CHOUTEAU Monique  
CORNUAULT Julien  
COSNARD Patrice  
COUANNET Devis  
COUSIN Sébastien  
DANDOIS Bruno  
D'ARZAC Dominique  
DAVY Philippe  
DEFOIS Vincent  
DUPUY Aurélie  
DUTHEIL Clément

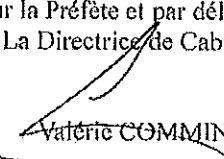
EDOUARD Michael  
FABRE Nicolas  
FETROT David  
GAILLARD Yoann  
GARCIA David  
GASNEREAU Julien  
GAUDIN Adrien  
GAUDIN Florian  
GERGAUD Grégory  
GIBOUIN Guillaume  
GODEFROY Agnès  
GOIZET Arnaud  
GOUJON Romain  
GOUVERNEUR Frédéric  
GROLLEAU François  
GUERIN Florian  
GUIDOUIN Jean-Paul  
GUILLET Cédric  
HAMELIN Bernard  
HARDOUIN Alexandre  
HARDOUIN David  
HERSANT Mathieu  
KOLANEK Kevin  
LAUNAY Kevin  
LE GUILLOU Benoît  
LEBLED Jean-Yves  
LEHUE Antoine  
MILLOT Émilien  
MORINIERE Marc  
MORISSET David  
MORO Tony  
NOURRY Jean-Marc  
NOUVEAU Aurélien  
OUDRY Julien  
PIGEAU Mickaël  
PLANCHARD Olivier  
POIRIER Grégory  
POUVREAU Nicolas  
RUBIO Carlos  
SECHET Philippe  
THARREAU Nicolas  
VAILLANT Denis  
VITRE Laurent

Article 2 : La sous-préfète, Directrice de cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 3 : le présent arrêté annule et remplace celui du 24 juin 2016 n° 2016-1124 SDIS, et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Angers, le 28 DEC. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,

  
Valérie COMMIN

2016-2576 SDIS (SDE)

3/3

054



**Tableau récapitulatif des modifications apportées à  
l'arrêté du 24 juin 2016 n° 2016 1124  
concernant la spécialité sauvetage-déblaiement**

Date	Objet de la modification	Résumé
Janvier 2017	<p><b>Changement du numéro de l'arrêté :</b></p> <p><b>Modification de l'article 1</b></p> <p>Ajout de chefs d'unité (SDE 2)</p> <p>Retrait de chefs d'unité (SDE 2)</p> <p>Ajout d'équipiers (SDE 1)</p> <p>Retrait d'équipiers (SDE 1)</p> <p><b>Modification de l'article 3 :</b></p>	<p>Nouveau numéro de l'arrêté : 2016-2576 SDIS</p> <p>BAUDOUIN Jérôme PANTAIS Jean-François</p> <p>MAUDET Albert NAKACHE Alain SAUDUBRAY Yannick</p> <p>PIGEAU Mickaël</p> <p>ARNAUD Karim AUBERT Sébastien BAUDOUIN Jérôme DAUZON Pierre GRENET Freddy GUILLOTEAU Laurent LERICHE Jean Christophe MASCE Benoît MEME André PANTAIS Jean-François PLU Dimitri RENOU Vincent RIAUDEL Stéphane RUBIO Juan TRICOIRE Anthony UNGBHEUER François VALLET Jean François</p> <p>Le nouvel arrêté annule et remplace celui 24 juin 2016 n°2016-1124 SDIS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017</p>



***Chefs de salle opérationnelle :***

BROUTE Michel	TRS 3
GILMÉ Jean-Marc	TRS 3
HUGUET Wilfrid	TRS 3
LE GUYON Emmanuel	TRS 3
MACE Anthony	TRS 3
RENIER Bertrand	TRS 3
RAIMBAULT Jean-François	TRS 3
REVOLTE André	TRS 3
ROMBI Cyril	TRS 3

***Adjoints Chefs de salle opérationnelle :***

BORDERON Sébastien	TRS 3
BROCHARD Yann	TRS 3
COLAS Yann	TRS 3
DUPAIN Frédéric	TRS 3
GAUBERT Hervé	TRS 3
GIBOUIN Claudine	TRS 3
JOULAIN Christophe	TRS 3
LELIEVRE Laurent	TRS 3
MEME Pascale	TRS 3
PARENT Mickaël	TRS 3

***Adjoints Chefs de salle CODIS renforcé :***

BLIN François	TRS 3
GALLARD Didier	TRS 3
PLOTEAU Gilles	TRS 3
VIOTTY William	TRS 3

***Chefs opérateurs de salle opérationnelle :***

CESBRON-LAVAU Antoine	TRS 3
COURANT Sylvain Jean	TRS 3
FROUIN Guillaume	TRS 3
GILLIER Emmanuel	TRS 3
LYON Jean-Marc	TRS 3
NAKACHE Dorothée	TRS 3
RICHARD Thomas	TRS 3

***Opérateurs de salle opérationnelle :***

BARBIER Yann	TRS 2
BELLUET Laurent	TRS 2
BISLEAU Florian	TRS 2
BUCHET Arnaud	TRS 2
CHADAIGNE Pierre	TRS 2
CHOISNET Philippe	TRS 2
COMPAIN Thierry	TRS 2
CRUBLEAU Anthony	TRS 2
ETOURNEUX Valérian	TRS 2
GOVERNEUR Frédéric	TRS 2
HARCOUET Jean-Yves	TRS 2
HERISSON Cécile	TRS 2
L'HOMMELET Freddy	TRS 2
LAIDET Samuel	TRS 2
LAVAUD Julien	TRS 2

MAUSSION Cédric	TRS 2
MAZEAUD Amaury	TRS 2
MICHEL Sylvain	TRS 2
OLIVIER Philippe	TRS 2
OUVRARD Denis	TRS 2
PHILIPPOT Mathieu	TRS 2
PIRONNEAU Loris	TRS 2
POUVREAU Nicolas	TRS 2
ROUSSEAU Sébastien	TRS 2
SUZANNE Christophe	TRS 2
TAILLANDIER Jérémy	TRS 2
TEKKOUK Ghali	TRS 2
TEKKOUK Sandra	TRS 2
TEXIER Jean-Pierre	TRS 2
TROTTIER Maéva	TRS 2
TUSSEAU Dimitri	TRS 2

*Opérateurs CODIS Renforcé :*

CHUREAU Bérangère	TRS 2
DIETTE Éric	TRS 1
GIRAULT Alexandre	TRS 2
MORINIERE Marc	TRS 2

*Chefs de salle CTA Secours*

CRUNCHANT Luc	TRS 3
PELTRAULT Jean-Luc	TRS 3

*Opérateurs CTA Secours :*

BUAILLON Stéphane	TRS 2
CHARREAU Pascal	TRS 2
DAUDIN Florian	TRS 2
DUPONT Yannick	TRS 2
FREULLON Christophe	TRS 2
GAUBERT Aurélien	TRS 3
MARSAULT Tony	TRS 2
ROUMY Miguel	TRS 2
SALMIERI Folco	TRS 2
TOUCHARD Mathias	TRS 2
VAILLANT Denis	TRS 2
VINCENT Jean-Charles	TRS 2

*Opérateur PC – salle de débordement :*

DARQUENNE Emmanuel	TRS 2
MALLARD Dominique	TRS 2

*Gestionnaires base de donnée opérationnelle*

MORVAN Jennifer	TRS 2
POTTIER Philippe	TRS 2

*Techniciens SIC :*

BESNARD Olivier  
CLAIRAND Jean-Pierre  
GEORGET Arnaud  
LARGEAU Damien  
PANARDIE Philippe  
SIEBERT Christophe  
VAISSEAU Yohan

Article 2 : La sous-préfète directrice de cabinet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2016-994 SDIS du 9 juin 2016 et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017;

Angers, le 28 DEC. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,



Valérie COMMIN

**Tableau récapitulatif des modifications apportées à l'arrêté 2016-994 SDIS du 9 juin 2016  
concernant le système d'information et de communication**

Date	Objet de la modification	Résumé
Janvier 2017	<p align="center"><i>Nouveau numéro d'arrêté</i></p> <p align="center"><b>ARTICLE 1</b></p> <p>OFFSIC Retrait :</p> <p>Adjoint Chef de salle CODIS renforcé Retrait :</p> <p>Opérateurs CODIS renforcé Retrait :</p> <p>Technicien SIC : Retrait :</p> <p>Ajout :</p> <p align="center"><b>ARTICLE 3</b></p>	<p>2016-2610 SDIS</p> <p>LEGRIX Mathias</p> <p>GOUGEON Dominique</p> <p>DEFORGES Pascal</p> <p>ROUSSEAU Thibault</p> <p>GEORGET Arnaud</p> <p>annule et remplace l'arrêté 2016-994 du 9 juin 2016. Prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017</p>



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**ARRETE n° 2016-2626 SDIS**

Portant modification de l'arrêté initial n°2016-1193 de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « risques chimiques et biologiques »

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article R 1424-52 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 1er mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté zonal n° 02-2008 du 25 avril 2008 portant mise en œuvre opérationnelle du module de décontamination de masse mis à disposition du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire,

Vu les résultats obtenus lors des formations risques chimiques et biologiques,

Vu la formation continue et de perfectionnement délivrée,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du Conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

## ARRETE

**Article 1** : La liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour assurer les missions en risques chimiques et biologiques, est modifiée de la manière suivante :

Ajout de 15 agents :

**Chef de CMIC (RCH 3 + FOR 1 + GOC 3 minimum) :**  
Ludovic JARRY

**Chef d'« Équipe d'Intervention » et d' « Équipe de Reconnaissance » (Officiers RCH2 et sous-officiers RCH 2, exerçant l'emploi de chef d'agrès tout engin) :**  
Bernard HAMELIN  
Luc CRUNCHANT

**Équipier « Équipe de Reconnaissance » (RCH 1) :**  
Steve BARRE  
Florian BISLEAU  
Eddy COTTENCEAU  
Guillaume FROUIN  
Florian GAUDIN  
Benjamin GEROME  
David LETARD  
Sébastien ROUSSEAU  
Folco SALMIERI  
Richard TESSIER  
Jean-François GOURMAUD  
Thomas POZZERLE

Retrait de 11 agents :

**Adjoint au conseiller technique départemental :**  
Fabien VERGEZ

**Chef de CMIC (RCH 3 + FOR 1 + GOC 3 minimum) :**  
Didier CHEVROLLIER  
Renaud DE BURON BRUN  
David LE ROUX  
Bertrand SIREAU

**Chef d'« Équipe d'Intervention » et d' « Équipe de Reconnaissance » (Officiers RCH2 et sous-officiers RCH 2, exerçant l'emploi de chef d'agrès tout engin) :**  
Pascal FOURNIER  
Ludovic JARRY  
Laurent GUILLOTEAU  
Sébastien LE CALVEZ  
Albert MAUDET

**Équipier « Équipe de Reconnaissance » (RCH 1) :**  
Sébastien ALBERT



**Article 2** : La Sous-Préfète Directrice de cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Angers, le - 1 JAN. 2017

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,



Valérie COMMIN



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

## SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

### ARRETE N° 2016-2627 SDIS

Portant modification de l'arrêté initial n°2016-1067 de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours aux opérations dites « Risques radiologiques ».

La Préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article R 1424-52 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 23 novembre 1999 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques.

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu les résultats obtenus lors des formations risques radiologiques,

Vu la formation continue et de perfectionnement délivrée et notamment en matière de mise en œuvre du portique de contrôle de la contamination radiologique,

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers concernés,

Vu l'avis favorable du Conseiller technique départemental de la spécialité,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et conformément au Guide National de Référence « Risques radiologiques » de novembre 2002 modifié,

**ARRETE**

**Article 1** : La liste d'aptitude des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire spécialisés pour assurer les missions en risques radiologiques, est modifiée de la manière suivante :

Ajout de 14 agents :

**Chefs d'équipe intervention (officiers RAD 2 et sous-officiers RAD2, exerçant l'emploi de chef d'agrès tout engin) :**

Antoine AUDINEAU  
Willy BOYEAU  
David DESCHAMPS  
Cyrille GUYON  
Bernard HAMELIN  
Stéphane RIAUDEL  
Stéphane RIVOLLET  
Miguel ROUMY  
Folco SALMIERI  
Olivier LE CASTREC

**Chefs d'équipe reconnaissance (officiers RAD 1 et sous-officiers RAD1, exerçant l'emploi de chef d'agrès tout engin) :**

Jean-François GOURMAUD  
Thomas POZZERLE

**Équipiers reconnaissance (RAD 1) :**

Steve BARRE  
Christophe GUILLAUME

Retrait de 18 agents

**Chefs d'équipe intervention (officiers RAD 2 et sous-officiers RAD2, exerçant l'emploi de chef d'agrès tout engin) :**

Mathieu BERTRAND  
Didier CHEVROLLIER  
Pascal FOURNIER  
David LE ROUX

**Chefs d'équipe reconnaissance (officiers RAD 1 et sous-officiers RAD1, exerçant l'emploi de chef d'agrès tout engin) :**

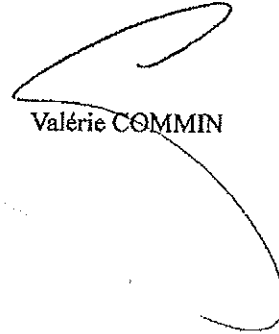
Sébastien ALBERT  
Antoine AUDINEAU  
Willy BOYEAU  
Renaud DE BURON-BRUN  
David DESCHAMPS  
Cyrille GUYON  
Laurent GUILLOTEAU  
Albert MAUDET  
Stéphane RIAUDEL  
Stéphane RIVOLLET  
Miguel ROUMY  
Folco SALMIERI  
Olivier LE CASTREC  
Yann LEROUX

**Article 2** : La Sous-Préfète Directrice de cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Angers, le - 1 JAN. 2017

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,



Valérie COMMIN



**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**A R R E T E N° 2016.2758**

dressant la liste des agents du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire habilités à effectuer les missions de prévention contre les risques d'incendie

La Préfète de Maine-et-Loire, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite :

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R 123.1 et R 123.38 ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014357-0003 du 23 décembre 2014 portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours, notamment son article 82 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours

**A R R E T E**

Article 1er : les officiers et sous-officiers ci-dessous désignés, sont autorisés à étudier les dossiers soumis et à participer aux commissions de sécurité contre les risques d'incendie et de panique relatifs aux établissements recevant du public implantés dans le département, sous l'autorité et le contrôle du directeur départemental des services d'incendie et de secours. Ils sont titulaires du diplôme de prévention PRV 2 au minimum et à jour de leur recyclage national.

François BAUDOIN  
Pascal BELHACHE  
Mathieu BERTRAND  
Loïc BLANCHE  
François BLIN  
Bruno BOBARD  
Frédéric BORDAS  
Emmanuel BOUTILLIER  
Franck BRIEND  
Thierry CALVEZ  
Pierre de CHAMPS  
Sébastien COCONNIER  
Stéphane DENIS  
Arnaud DUPRE  
Thierry EME  
Marc FADIN  
Pascal FOURNIER  
Julien GASNEREAU  
Dominique GERFAULT  
Sébastien GOUBAUD  
Pierre GOZDEK  
Patrick HEBERT

Erwan HELARY  
Wilfrid HUGUET  
Ludovic JARRY  
Christophe LE GOUGUEC  
Christophe MAGNY  
François MAISONNEUVE  
Christophe MERCIER  
Jean-François PANTAIS  
Jean-François POIRON  
Nicolas QUELIN  
André RÉVOLTE  
Sandrine ROBE  
Bertrand SIREAU  
Nicolas THARREAU  
Pascal VASSEUR  
Mickaël VIDREQUIN  
Pierrick VIOT  
Christian VITET

Article 2 : les officiers et sous-officiers ci-dessous désignés, sont autorisés à effectuer des missions de prévention relatives aux risques d'incendie dans tous les bâtiments implantés dans le département, sous l'autorité et le contrôle du directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Toutefois, ils ne sont pas habilités à étudier les dossiers de sécurité contre les risques d'incendie et de panique relatifs aux établissements recevant du public.

Ils sont titulaires du diplôme de prévention PRV 2 au minimum.

Denis CHAUVEAU  
Willy DEVAY  
Eric JOUANNE  
Sébastien LE CALVEZ  
Thomas LE SOMMER  
Christophe LHUMEAU  
Franck LUCAS  
Antony MACÉ  
Cédric MORANT  
Jean-Marie PEIGNE  
Sébastien SICOT  
Nicolas THIVENT

Article 3 : les officiers ci-dessous désignés, titulaires du diplôme d'agent de prévention PRV 1 sont autorisés à réaliser des visites et des études de dossiers relatifs aux établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie sans locaux à sommeil, dans les bâtiments implantés dans le département, sous l'autorité et le contrôle du directeur départemental des services d'incendie et de secours. Ces personnels peuvent tenir un emploi d'agent de prévention.

Christophe JOURDON  
Folco SALMIERI

Article 4 : l'arrêté préfectoral n° 2015.1083 SDIS du 23 juin 2016 est abrogé.

Article 5 : La sous-préfète directrice de cabinet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 25 JAN. 2017

Pour la Préfète et par délégation,  
la Directrice de Cabinet

~~Vatérie COMMIN~~





# SOMMAIRE

## **Groupement formation**

N°2017-54 dressant la liste d'aptitude au titre de l'année 2017 des formateurs de secourisme de sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire

N°2017-139 dressant la liste d'aptitude au titre de l'année 2017 des formateurs de secourisme de sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire

## **Groupement prévision**

N°2017-389 modifiant l'annexe 1 du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**ARRETE n° 2017-54 SDIS**  
dressant la liste d'aptitude au titre de l'année 2017  
des formateurs de secourisme de sapeurs-pompiers  
du service départemental d'incendie et de secours de Maine et Loire

La préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours,

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours,

Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours,

Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 1» (PSE 1),

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 2» (PSE 2),

Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «pédagogie initiale et commune de formateur»,

Vu l'arrêté ministériel du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'enseignement «pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs»,

Vu l'arrêté ministériel du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «conception et encadrement d'une action de formation»,

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours»,

Vu la circulaire du 27 août 2008 relative à l'unité de valeur de formation de « secours à personnes de niveau 1 » option 2,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de Maine et Loire,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Les agents ci-dessous désignés sont autorisés à dispenser les formations aux premiers secours au sein du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire

*Formateurs de formateurs :*

ALBERT Sébastien  
BRIEND Franck  
DUPONT-FOUILLET Armand  
GAUBERT Aurélien  
GAUBERT Hervé  
GUILBAULT Romain  
JUGUET Claude  
LEBRETON Gwenaël  
LECLERC Didier  
LEVEQUE Clément  
LOMMELAIS Emmanuel  
POUPLARD Jérôme  
RAIMBAULT Jean-François  
RATEAU Pacôme  
RENIER Daniel

*Formateurs :*

ANDRE Mickaël  
ANNEBICQUE Thibault  
ANTOINE Marie-Hélène  
ARNAUD Karim  
ASSERAY Arnaud  
AUBERT Sébastien  
AUDINEAU Antoine  
AUDOUIN Régis  
BARBIN Céline  
BAILLY Clément  
BARRETEAU Frédéric  
BAUDOUIN Jérôme  
BEAUFORT Christophe  
BELLARD Jérôme  
BELLANGER Cyril  
BELOUIN Laurent  
BILLAUD Stéphane  
BLANC Abel  
BLAQUE Laurent  
BODINIER Serge  
BOITTIAUX Stéphane  
BONIFACE Jean-Claude  
BORDERON Sébastien  
BORET Ludovic  
BOURIGAULT Emmanuel  
BOURREAU Nicolas  
BOUSSIN Anthony  
BOUTIN Julien  
BREARD Magali  
BRISSET Alban  
BRISSET Jean-François  
BUAILLON Stéphane  
BUCHET Arnaud  
BYROTHEAU Dominique  
CAROT Élodie  
CERQUEUS Denis  
CESBRON-BARRE Nathalie  
CESBRON Roselyne

**Formateurs (suite) :**

CESBRON Vanessa  
CHAMAILLE Michel  
CHARLES Didier  
CHARRIER Frédéric  
CHICOISNE Frédéric  
CHIMIER Christian  
COCONNIER Sébastien  
COGNEE Christophe  
COLLET Pascal  
COSNARD Patrice  
COULAIS Damien  
COUPRY Laurent  
COUSIN Sébastien  
D'ARZAC Dominique  
D'ARZAC Véronique  
DAVY Clotilde  
DEGORCE Stéphane  
DESRUES Barbara  
DIETTE Eric  
DOLLET Amélie  
DOUDET Yvan  
DOUET Christophe  
DOUSSET Thierry  
DROUET Dominique  
DUBOIS Franck  
DUFIEF Willy  
DUPUY Aurélie  
DUVERNE Emilie  
ESSEUL Élisabeth  
EVAIN Jérémy  
FABRE Nicolas  
FERRAND Nicolas  
FEUVRAY Maxime  
FOUGOU Vincent  
FROUIN Guillaume  
GAUTIER Eddy  
GELINEAU Mylène  
GENET DE CHATENAY Baptiste  
GENEVAISE Tony  
GERGAUD Grégory  
GEROME Benjamin  
GIRAULT Alexandre  
GIRAULT Thierry  
GISLIER Vincent  
GODEFROY Emmanuel  
GOUDET Patrick  
GOUJON Hervé  
GOUJON Romain  
GOUJON Romain  
GOURMAUD Jean-François  
GROSBOIS Julien  
GUERIN Nicolas  
GUILBAULT Stéphane  
GUILLET Cédric  
HAYS Jacques  
HOUSSIN Christophe  
HUE Morgan  
HUGUET Wilfrid

**Formateurs (suite) :**

HUMEAU Gilles  
HUNAUULT Philippe  
JEANNE Kévin  
JOBARD François  
JUHEL Hervé  
L'HOMMELET Freddy  
KOLANEK Kévin  
LAISNE Kévin  
LANDAIS Émilie  
LEBRETON Jean-François  
LE CASTREC Olivier  
LE GUILLOU Benoît  
LECHATILLIER Romain  
LEPAGE Patrick  
LEPRETRE Stéphane  
LERICHE Dominique  
LOBBE Sébastien  
MAIGNANT Yohan  
MALET Pierre  
MAURICE François  
MAURIER Pascal  
MAUSSION Cédric  
MAUSSION Hervé  
MENARD Jérôme  
MESSANT Sébastien  
METAIREAU Émilie  
MILLOT Emilien  
MORAND Nicolas  
MORINIERE Marc  
MOULINOT Gwénaél  
MOUTAULT Gabriel  
NAKACHE Dorothée  
NORMANDIN Valérie  
OGER Ludovic  
PARENT Manuel  
PARIS Noémi  
PELTIER Arnaud  
PETIT Richard  
PEYRAT Christophe  
PLANCHARD Benoît  
POHU Didier  
POIRIER Émilien  
PORCHER Jérôme  
POUPLARD Jérôme  
POUVREAU Nicolas  
PROD'HOMME Antoine  
PROUX Georges  
QUESNE Yoann  
RATEAU Anaëlle  
RATEAU Aude  
RENOU Emmanuel  
RENOU Vincent  
RICHARD Thomas  
RICHOU Nicole  
RIPOCHE Valentin  
RIVOLLET Stéphane

**Formateurs (suite) :**

ROBERT Élisabeth  
ROCHARD Nadia  
ROLAND Philippe  
ROMARIE Michaël  
ROMELARD Valérie  
RONDEAU Pascal  
SALMON Sébastien  
SAUDUBOIS Jean-François  
SAUDUBRAY Yannick  
SIROUET Romain  
TERRIEN Steven  
THIERRY Héléne  
THULEAU Christine  
TOUCHET Damien  
VAILLANT Denis  
VALET Jean-François  
VALETTE Pascal  
VIDREQUIN Mickaël  
VINCENT Jean-Charles  
VINSONNEAU Pascal  
VOISIN Emeric

**Article 2 :** La Directrice de Cabinet de la préfecture et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3 :** Le présent arrêté annule et remplace celui du 10 février 2016 n° 2016-186 SDIS et prend effet à compter du 1er janvier 2017.

Beaucouzé, le 02 JAN. 2017

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,

  
Valérie COMMIN



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**ARRETE n° 2017-~~43~~SDIS**  
dressant la liste d'aptitude au titre de l'année 2017  
des formateurs de secourisme de sapeurs-pompiers  
du service départemental d'incendie et de secours de Maine et Loire

La préfète de Maine-et-Loire, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours,

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours,

Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours,

Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 1» (PSE 1),

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 2» (PSE 2),

Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «pédagogie initiale et commune de formateur»,

Vu l'arrêté ministériel du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'enseignement «pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs»,

Vu l'arrêté ministériel du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «conception et encadrement d'une action de formation»,

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours»,

Vu la circulaire du 27 août 2008 relative à l'unité de valeur de formation de « secours à personnes de niveau 1 » option 2,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de Maine et Loire,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Les agents ci-dessous désignés sont autorisés à dispenser les formations aux premiers secours au sein du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire

*Formateurs de formateurs :*

ALBERT Sébastien  
BRIEND Franck  
DUPONT-FOUILLET Armand  
GAUBERT Aurélien  
GAUBERT Hervé  
GUILBAULT Romain  
JUGUET Claude  
LEBRETON Gwenaël  
LECLERC Didier  
LEVEQUE Clément  
LOMMELAIS Emmanuel  
POUPLARD Jérôme  
RAIMBAULT Jean-François  
RATEAU Pacôme  
RENIER Daniel

*Formateurs :*

ANDRE Mickaël  
ANNEBICQUE Thibault  
ANTOINE Marie-Hélène  
ARNAUD Karim  
ASSERAY Arnaud  
AUBERT Sébastien  
AUDINEAU Antoine  
AUDOUIN Régis  
BARBIN Céline  
BAILLY Clément  
BARRETEAU Frédéric  
BAUDOUIN Jérôme  
BEAUFORT Christophe  
BELLIARD Jérôme  
BELLANGER Cyril  
BELOUIN Laurent  
BERGER Sébastien  
BLAQUE Laurent  
BODINIER Serge  
BOITTIAUX Stéphane  
BONIFACE Jean-Claude  
BORDERON Sébastien  
BORET Ludovic  
BOURIGAULT Emmanuel  
BOURREAU Nicolas  
BOUSSIN Anthony  
BOUTIN Julien  
BREARD Magali  
BRISSET Alban  
BRISSET Jean-François  
BUAILLON Stéphane  
BUCHET Arnaud  
BYROTHEAU Dominique  
CAROT Élodie  
CERQUEUS Denis  
CESBRON-BARRE Nathalie  
CESBRON Roselyne



**Formateurs (suite) :**

CESBRON Vanessa  
CHAMAILLE Michel  
CHARLES Didier  
CHARRIER Frédéric  
CHICOISNE Frédéric  
CHIMIER Christian  
COCONNIER Sébastien  
COGNEE Christophe  
COLLET Pascal  
COSNARD Patrice  
COULAIS Damien  
COUPRY Laurent  
COUSIN Sébastien  
D'ARZAC Dominique  
D'ARZAC Véronique  
DAVY Clotilde  
DEGORCE Stéphane  
DESRUES Barbara  
DIETTE Eric  
DOLLET Amélie  
DOUDET Yvan  
DOUET Christophe  
DOUSSET Thierry  
DROUET Dominique  
DUBOIS Franck  
DUFIEF Willy  
DUPUY Aurélie  
DUVERNE Emilie  
ESSEUL Elisabeth  
EVAIN Jérémy  
FABRE Nicolas  
FERRAND Nicolas  
FEUVRAY Maxime  
FOUGOU Vincent  
FREULON Anthony  
FROUIN Guillaume  
GAUTIER Eddy  
GELINEAU Mylène  
GENET DE CHATENAY Baptiste  
GENEVAISE Tony  
GERGAUD Grégory  
GEROME Benjamin  
GIRAULT Alexandre  
GIRAULT Thierry  
GISLIER Vincent  
GODEFROY Emmanuel  
GOUDET Patrick  
GOUJON Hervé  
GOUJON Romain  
GOUJON Romain  
GOURMAUD Jean-François  
GUILBAULT Stéphane  
GUILLET Cédric  
HAYS Jacques  
HOUSSIN Christophe  
HUE Morgan  
HUGUET Wilfrid

**Formateurs (suite) :**

HUMEAU Gilles  
HUNAUT Philippe  
JEANNE Kévin  
JOBARD François  
JUHEL Hervé  
L'HOMMELET Freddy  
KOLANEK Kévin  
LAISNE Kévin  
LANDAIS Émilie  
LEBRETON Jean-François  
LE CASTREC Olivier  
LE GUILLOU Benoît  
LECHATTELLIER Romain  
LEPAGE Patrick  
LEPRETRE Stéphane  
LERICHE Dominique  
LOBBE Sébastien  
MAIGNANT Yohan  
MALET Pierre  
MAURICE François  
MAURIER Pascal  
MAUSSION Cédric  
MAUSSION Hervé  
MENARD Jérôme  
MESSANT Sébastien  
METAIREAU Émilie  
MORAND Nicolas  
MORINIERE Marc  
MOULINOT Gwénaél  
MOUTAULT Gabriel  
NORMANDIN Valérie  
OGER Ludovic  
PARIS Noémi  
PELTIER Arnaud  
PETIT Richard  
PEYRAT Christophe  
PLANCHARD Benoît  
POHU Didier  
POIRIER Émilien  
PORCHER Jérôme  
POUPLARD Jérôme  
POUVREAU Nicolas  
PROD'HOMME Antoine  
PROUX Georges  
QUESNE Yoann  
RATEAU Anaëlle  
RATEAU Aude  
RENOU Emmanuel  
RENOU Vincent  
RICHARD Thomas  
RIPOCHE Valentin  
RIVOLLET Stéphane  
ROBERT Élisabeth  
ROLAND Philippe  
ROMARIE Michaël

**Formateurs (suite) :**

ROMELARD Valérie  
RONDEAU Pascal  
SAUDUBOIS Jean-François  
SAUDUBRAY Yannick  
SIROUET Romain  
TERRIEN Steven  
THULEAU Christine  
TOUCHET Damien  
UNGEHEUER François  
VAILLANT Denis  
VALET Jean-François  
VALETTE Pascal  
VIDREQUIN Mickaël  
VINCENT Jean-Charles  
VINSONNEAU Pascal  
VOISIN Emeric

**Article 2 :** La Directrice de Cabinet de la préfecture et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N° 2017-54 et prend effet à compter du 1er janvier 2017.

Beaucouzé, le 30 JAN. 2017

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,

  
Valérie COMMIN

Tableau récapitulatif des modifications apportées à  
l'arrêté n° 2017- SDIS concernant la liste d'aptitude  
des formateurs de secourisme

Date	Objet de la modification	Résumé
Janvier 2017	Modification de la liste	
	<u>AJOUT DES AGENTS :</u>	
	<u>Formateurs :</u>	BERGER Sébastien FREULON Anthony UNGEHEUER François
	<u>RETRAIT DES AGENTS :</u>	
	<u>Formateurs :</u>	BILLAUD Stéphane BLANC Abel GROSBOIS Julien GUERIN Nicolas GUILLOTEAU Laurent MILLOT Emilien NAKACHE Dorothée PARENT Manuel RICHOU Nicole ROCHARD Nadia SALMON Sébastien THIERRY Hélène



## SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2017-389-SDIS

modifiant l'annexe 1 du règlement opérationnel du service  
départemental d'incendie et de secours de  
Maine-et-Loire

LA préfète de Maine-et-Loire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-112 du 08 janvier 2010 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) de Maine-et-Loire ;

Vu les avis émis par le comité technique du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire le 17 février 2015 et du 19 novembre 2015 ;

Vu les avis émis par la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire les 24 février 2015, 23 novembre 2015 et 9 janvier 2017 ;

Vu l'avis émis par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire les 27 février 2015, 27 novembre 2015 et 10 janvier 2017 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de Maine-et-Loire ;

## ARRÊTE

### Article 1er :

L'annexe 1 (plan de défense des communes) de l'arrêté préfectoral n°2015-2561 SDIS du 28 décembre 2015 portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire est modifiée suivant l'annexe jointe.

Article 2 : Les présentes dispositions prennent effet à compter du 1er février 2017. Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n°2015-2561 SDIS du 28 décembre 2015.

### Article 3 :

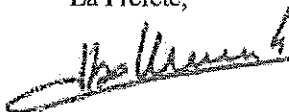
Le présent règlement opérationnel est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

### Article 4 :

Le préfet de Maine-et-Loire, les Sous-préfets d'arrondissement, les Maires et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Maine-et-Loire sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 15 FEV, 2017

La Préfète,



Béatrice ABOLLIVIER

## ANNEXE 1

## Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

COMMUNE	SECTEUR (Centre-bourg en gras)	1ER APPEL	2EME APPEL
ALLONNES		LES PINS	SAUMUR
ANGERS		ANGERS OUEST	ANGERS ACADEMIE
		ANGERS CENTRE OUEST	ANGERS OUEST
		ANGERS CENTRE EST	ANGERS ACADEMIE
		ANGERS EST	ANGERS CHENE-VERT
		ANGRIE	ANGERS ACADEMIE
ANTOIGNE		CANDE	VERN D'ANJOU
ARMAILLE		ANTOIGNE	TROIS MOUTIERS (86)
ARTANNES-SUR-THOUET		ARMAILLE	COMBREE
		ARTANNES-SUR-THOUET	MONTRÉUIL-BELLAY
AUBIGNE-SUR-LAYON		SAUMUR	MONTRÉUIL-BELLAY
AUVERSE (3)		AUBIGNE-SUR-LAYON	VALANJOU
		AUVERSE OUEST	NOYANT
		AUVERSE EST	MOULIHERNE
AVRILLE		NOYANT	MOULIHERNE
BARACE		AVRILLE	ANGERS ACADEMIE
		BARACE	ETRICHÉ
BAUGE EN ANJOU (1) (2) (3) (6)		BAUGE EN ANJOU CENTRE	JARZE
		BAUGE EN ANJOU EST	JARZE
		BAUGE EN ANJOU OUEST	FONTAINE-GUERIN
		BAUGE EN ANJOU SUD	BAUGE
		BOCE	MOULIHERNE
		CHARTRENE OUEST	BAUGE
		CHARTRENE EST	FONTAINE-GUERIN
		CHEVRE-LE-ROUGE OUEST	BAUGE
		CHEVRE-LE-ROUGE EST	JARZE
		CLEFS VAL D'ANJOU OUEST	JARZE
		CLEFS VAL D'ANJOU EST	LA FLECHE
		CUON OUEST	LA FLECHE
		CUON EST	BAUGE
BEAUCOUZE		FONTAINE-GUERIN	BAUGE
		CUON CENTRE	BAUGE
		ECHÉMIRE EST	MOULIHERNE
		ECHÉMIRE OUEST	JARZE
		FOUGÈRE	BAUGE
		LE GUEDENIAU NORD	JARZE
		LE GUEDENIAU SUD	JARZE
		SAINT-QUENTIN-LES-BEAUREPAIRE	MOULIHERNE
		BEAUCOUZE	BAUGE
		BEAUFORT-EN-VALLEE	LA FLECHE
		GEE NORD	ANGERS ACADEMIE
		GEE SUD	MAZE
	BEAUFORT-EN-ANJOU (1) (6)		BEAUFORT-EN-VALLEE
BEAULIEU-SUR-LAYON (1)		BEAUFORT-EN-VALLEE	MAZE
		BEAULIEU-SUR-LAYON SUD	MAZE
		BEAULIEU-SUR-LAYON NORD	SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY
		BEAUPREAU	SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY
		ANDREZE NORD	LA POITEVINIERE
ANDREZE OUEST		BEAUPREAU	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES
		ANDREZE OUEST	BEAUPREAU
		ANDREZE EST	BEAUPREAU
GESTE		LE MAY-SUR-EVRE	BEAUPREAU
		GESTE	BEAUPREAU

Règlement opérationnel

du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire

ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

JALLAIS OUEST	LA POITEVINIERE	BEAUPREAU
JALLAIS EST	LA POITEVINIERE	CHEMILLE
LA CHAPELLE-DU-GENET	BEAUPREAU	GESTE
LA JUBAUDIERE	LE MAY-SUR-EVRE	CHOLET
LA POITEVINIERE	LA POITEVINIERE	BEAUPREAU
LE PIN-EN-MAUGES	LA POITEVINIERE	BEAUPREAU
SAINTE-PHILBERT-EN-MAUGES	SAINTE-MACAIRES-EN-MAUGES	BEAUPREAU
VILLEDIEU CENTRE	GESTE	BEAUPREAU
VILLEDIEU SUD	GESTE	MONTFAUCON-MONTIGNE
VILLEDIEU NORD	GESTE	BEAUPREAU
BECON-LES-GRANITS (1)	ANGERS OUEST	LE LOUROUX-BECONNAIS
BEGOLLES-EN-MAUGES (3)	LE LOUROUX-BECONNAIS	ANGERS OUEST
BEGOLLES-EN-MAUGES OUEST	LE MAY-SUR-EVRE	SAINTE-MACAIRES-EN-MAUGES
BEGOLLES-EN-MAUGES EST	LE MAY-SUR-EVRE	SAINTE-MACAIRES-EN-MAUGES
BEHUARD	ROCHEFORT-SUR-LOIRE	LA POSSONNIERE
CHAMP-SUR-LAYON	CHAMP-SUR-LAYON	THOUARCE
FAVERAYE-MACHELLES	THOUARCE	MARTIGNE-BRIAND
FAYE-D'ANJOU EST	THOUARCE	BEAULIEU-SUR-LAYON
FAYE-D'ANJOU OUEST	BEAULIEU-SUR-LAYON	SAINTE-LAMBERT-DU-LATTAY
RABLAY-SUR-LAYON NORD	BEAULIEU-SUR-LAYON	SAINTE-LAMBERT-DU-LATTAY
RABLAY-SUR-LAYON SUD	CHAMP-SUR-LAYON	BEAULIEU-SUR-LAYON
THOUARCE	THOUARCE	NOTRE-DAME-D'ALLENCON
BLAISON-GOHIER OUEST	BRISSAC-QUINCE	SAINTE-JEAN-DES-MAUVRETS
BLAISON-GOHIER EST	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE	SAINTE-JEAN-DES-MAUVRETS
BLAISON-GOHIER SUD	CHEMELLIER	BRISSAC-QUINCE
SAINTE-SULPICE	SAINTE-JEAN-DES-MAUVRETS	BRISSAC-QUINCE
BLOU	LONGUE-JUMELLES	EST-ANJOU
BRION NORD	FONTAINE-GUERIN	BEAUFORT-EN-VALLEE
BRION SUD	BEAUFORT-EN-VALLEE	FONTAINE-GUERIN
FONTAINE-GUERIN	FONTAINE-GUERIN	BEAUFORT-EN-VALLEE
SAINTE-GEORGES-DU-BOIS EST	FONTAINE-GUERIN	BEAUFORT-EN-VALLEE
SAINTE-GEORGES-DU-BOIS OUEST	MAZE	BEAUFORT-EN-VALLEE
BOUCHEMAINE	ANGERS OUEST	ANGERS ACADEMIE
BOUILLE-MENARD	ARAZE	SEGRE
BOURG-L'EVEQUE	COMBREE	ARAZE
BRAIN-SUR-ALLONNES	LES PINS	SAUMUR
BREIL	NOYANT	PARCAY-LES-PINS
BREILLE-LES-PINS (LA)	LES PINS	EST-ANJOU
BREZE	SAUMUR	FONTVEAUD-L'ABBAYE
BRIOLLAY	MONTREUIL-BELLAY	SAUMUR
BRISAC-QUINCE	TIERCE	ANGERS CHENE-VERT
LES ALLEUDS SUD	BRISAC-QUINCE	SAINTE-JEAN-DES-MAUVRETS
LES ALLEUDS NORD	BRISAC-QUINCE	SAINTE-JEAN-DES-MAUVRETS
	CHEMELLIER	BRISAC-QUINCE



ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

	CHARCE-SAINT-ELLIER OUEST	BRISSAC-QUINCE	CHEMELLIER	CHEMELLIER
	CHARCE-SAINT-ELLIER EST	CHEMELLIER	CHEMELLIER	GENNES
	CHEMELLIER NORD	CHEMELLIER	CHEMELLIER	BRISSAC-QUINCE
	CHEMELLIER SUD	CHEMELLIER	CHEMELLIER	GENNES
	COUTURES	MARTIGNE-BRIAND		
BRISSAC LOIRE AUBANCE (7)	LUIGNE	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE		BRISSAC-QUINCE
	SAINT-REMY-LA-VARENNE	BRISSAC-QUINCE		LA MENITRE
	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE SUD	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE		SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS
	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE NORD	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE		BRISSAC-QUINCE
	SAULGE-L'HOPITAL SUD	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE		NOTRE-DAME-D'ALLENCON
	SAULGE-L'HOPITAL NORD	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE		NOTRE-DAME-D'ALLENCON
	VAUCHRETIEN	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE		SOULAINES-SUR-AUBANCE
		SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE		MORANNES
		SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE		CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
		SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE		MORANNES
BRISSARTHE	BRISSARTHE SUD	MORANNES		CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
BROC	BRISSARTHE NORD	BROC		NOYANT
BROSSAY (2)(4)	BROSSAY OUEST	DOUE-LA-FONTAINE		MONTRÉUIL-BELLAY
	BROSSAY EST	MONTRÉUIL-BELLAY		DOUE-LA-FONTAINE
CANDE	CANDE	CANDE		LE LOUROUX-BECONNAIS
CANTENAY-EPINARD	CANTENAY-EPINARD	FENEU		ANGERS OUEST
CARBAY	CARBAY	POUANCE		COMBREE
CERNUSSON	CERNUSSON	VIHIER		MARTIGNE-BRIAND
CERQUEUX (LES)	LES CERQUEUX	LES AUBIERS (79)		CHOLET
CHACE	CHACE	SAUMUR		FONTEVRAUD-L'ABBAYE
CHALLAIN-LA-POThERIE	CHALLAIN-LA-POThERIE	CHALLAIN-LA-POThERIE		CANDE
CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	BROC		NOYANT
	CHALONNES-SUR-LOIRE CENTRE	CHALONNES-SUR-LOIRE		SAINTE-GEORGES-SUR-LOIRE
CHALONNES-SUR-LOIRE (3)	CHALONNES-SUR-LOIRE EST	ROCHEFORT-SUR-LOIRE		CHALONNES-SUR-LOIRE
	CHALONNES-SUR-LOIRE OUEST	CHALONNES-SUR-LOIRE		PELICAN
CHAMBELLAY	CHAMBELLAY NORD	SAINTE-MARTIN-DU-BOIS		LE LION-D'ANGERS
	CHAMBELLAY SUD	LE LION-D'ANGERS		SAINTE-MARTIN-DU-BOIS
CHAMPIGNE	CHAMPIGNE	CHAMPIGNE		CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE		SAINTE-GERMAIN-DES-PRES

ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

CHANTELOUP-LES-BOIS	CHANTELOUP-LES-BOIS	CHOLET	VIHIERS
CHAPELLE-HULLIN (LA)	LA CHAPELLE-HULLIN NORD	RENAZE (53)	POUANCE
CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA)	LA CHAPELLE-HULLIN SUD	POUANCE	RENAZE (53)
CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	LA CHAPELLE-SAINT-LAUD	SEICHES-SUR-LE-LOIR	LEZIGNE
CHAUDFONDS-SUR-LAYON	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	CHAMPIGNE
CHAVAGNES (2) (3)	CHAUDFONDS-SUR-LAYON	CHALONNES-SUR-LOIRE	ROCHEFORT-SUR-LOIRE
CHAVAGNES (1)	CHAVAGNES NORD	THOUARCE	MARTIGNE-BRIAND
CHAZE-HENRY	CHAVAGNES OUEST	MARTIGNE-BRIAND	THOUARCE
CHAZE-SUR-ARGOS	CHAVAGNES EST	MARTIGNE-BRIAND	THOUARCE
CHIEFFES-SUR-SARTHE	CHAZAIGNES	NOYANT	BAUGE
	CHAZE-HENRY NORD	RENAZE (53)	POUANCE
	CHAZE-HENRY SUD	POUANCE	COMBREE
	CHAZE-SUR-ARGOS NORD	SEGRE	VERN-D'ANJOU
	CHAZE-SUR-ARGOS SUD	VERN-D'ANJOU	SEGRE
	CHEFFES-SUR-SARTHE EST	TIERCE	ETRICHE
	CHEFFES-SUR-SARTHE OUEST	CHAMPIGNE	TIERCE
	CHEMILLE MELAY NORD	CHEMILLE	CHANZEAUX
	CHEMILLE MELAY SUD	CHEMILLE	VALANJOU
	LA CHAPELLE-ROUSSELIN	CHEMILLE	LA POITEVINIERE
	LA SALLE DE VIHIERS	VIHIERS	CHEMILLE
	SAINTE-CHRISTINE	LA POITEVINIERE	CHALONNES-SUR-LOIRE
	LA JUMELLIERE OUEST	CHALONNES-SUR-LOIRE	CHEMILLE
	LA JUMELLIERE EST	CHANZEAUX	SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY
	LA JUMELLIERE SUD	CHEMILLE	CHANZEAUX
CHEMILLE-EN-ANJOU (2) (3) (5)	NEUVY-EN-MAUGES OUEST	LA POITEVINIERE	CHEMILLE
	NEUVY-EN-MAUGES EST	CHEMILLE	LA POITEVINIERE
	SAINT-LEZIN	CHEMILLE	CHALONNES-SUR-LOIRE
	CHANZEAUX	CHANZEAUX	SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY
	VALANJOU EST	VALANJOU	CHAMP-SUR-LAYON
	VALANJOU OUEST	VALANJOU	CHEMILLE
	COSSE-D'ANJOU SUD	CHEMILLE	VALANJOU
	COSSE-D'ANJOU NORD	VALANJOU	CHEMILLE
	LA TOURLANDRY	CHEMILLE	VIHIERS
	SAINT-GEORGES-DES-GARDES	CHEMILLE	CHOLET
CHENILLE-CHAMPTÉUSSE (1) (6)	CHENILLE-CHANGE	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	LE LION-D'ANGERS
CHERRE	CHAMPTÉUSSE-SUR-BACONNE	LE LION-D'ANGERS	CHAMPIGNE
CHIGNE	CHERRE	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	CHAMPIGNE
CHOLET (3)	CHIGNE	BROC	NOYANT
	CHOLET SUD	CHOLET	MORTAGNE SUR SEVRE (85)
	CHOLET NORD	CHOLET	LE MAY-SUR-EVRE
CIZAY-LA-MADELEINE	CIZAY-LA-MADELEINE NORD	DOUE-LA-FONTAINE	SAUMUR
	CIZAY-LA-MADELEINE SUD	MONTRÉUIL-BELLAY	DOUE-LA-FONTAINE
CLERE-SUR-LAYON	CLERE-SUR-LAYON	NUEIL-SUR-LAYON	VIHIERS

ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

COMBREE	COMBREE	COMBREE	POUANCE
CONTIGNE	CONTIGNE OUEST	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	CHAMPIGNE
CORNILLE-LES-CAVES (2)	CONTIGNE EST	MORANNES	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
CORON	CORNILLE-LES-CAVES	BAUNE	MAZE
CORZE	CORON	VIHERS	CHOLET
COUDRAY-MACOUARD (LE)	CORZE	SEICHES-SUR-LE-LOIR	LE PLESSIS-GRAMMOIRE
COURCHAMPS	LE COUDRAY-MACOUARD NORD	SAUMUR	MONTREUIL-BELLAY
COURLEON	LE COUDRAY-MACOUARD SUD	SAUMUR	SAUMUR
DENEÉE (3)	COURCHAMPS	SAUMUR	DOUE-LA-FONTAINE
DENEZE-SOUS-DOUE	COURLEON	EST-ANJOU	PARCAY-LES-PINS
DENEZE-SOUS-LE-LUDE	DENEÉE (3)	ROCHEFORT-SUR-LOIRE	SOULAINES-SUR-AUBANCE
DISTRE	DENEZE-SOUS-DOUE	DOUE-LA-FONTAINE	GENNES
	DENEZE-SOUS-LE-LUDE	NOYANT	BROC
	DISTRE	SAUMUR	MONTREUIL-BELLAY
DOUE-EN-ANJOU (7)	BRIGNE NORD	MARTIGNE-BRIAND	DOUE-LA-FONTAINE
	BRIGNE SUD	DOUE-LA-FONTAINE	MARTIGNE-BRIAND
	CONCOURSON-SUR-LAYON	DOUE-LA-FONTAINE	NUÉIL-SUR-LAYON
	DOUE-LA-FONTAINE	DOUE-LA-FONTAINE	SAUMUR
	FORGES	DOUE-LA-FONTAINE	SAUMUR
	MEIGNE	DOUE-LA-FONTAINE	DOUE-LA-FONTAINE
	MONTFORT SUD	SAUMUR	MONTREUIL-BELLAY
	MONTFORT NORD	DOUE-LA-FONTAINE	SAUMUR
	SAINT-GEORGES-SUR-LAYON OUEST	DOUE-LA-FONTAINE	DOUE-LA-FONTAINE
	SAINT-GEORGES-SUR-LAYON EST	MARTIGNE-BRIAND	MARTIGNE-BRIAND
	LES VERCHERS-SUR-LAYON NORD	DOUE-LA-FONTAINE	NUÉIL-SUR-LAYON
	LES VERCHERS-SUR-LAYON SUD	DOUE-LA-FONTAINE	DOUE-LA-FONTAINE
DURTAL (2)	DURTAL	DURESTAL	LA FLECHE
ECOULFLANT	ECOULFLANT	ANGERS CHENE-VERT	ANGERS ACADEMIE
	ECUILLE NORD	CHAMPIGNE	FENEU
ECUILLE (3)	ECUILLE OUEST	CHAMPIGNE	FENEU
	ECUILLE EST	TIERCE	CHAMPIGNE
EPIEDS	EPIEDS NORD	SAUMUR	FONTEVRAUD-L'ABBAYE
	EPIEDS SUD	MONTREUIL-BELLAY	SAUMUR
	BRAIN-SUR-LONGUENEE EST	LE LION-D'ANGERS	VERN D'ANJOU
	BRAIN-SUR-LONGUENEE OUEST	VERN-D'ANJOU	LE LION-D'ANGERS
	GENE NORD	SEGRE	VERN-D'ANJOU
	GENE SUD	VERN-D'ANJOU	LE LION-D'ANGERS
ERDRE-EN-ANJOU (1) (6)	LA POUZE EST	VERN-D'ANJOU	LE LOUROUX-BECONNAIS
	LA POUZE OUEST	LE LOUROUX-BECONNAIS	VERN-D'ANJOU
	VERN-D'ANJOU NORD	LE LOUROUX-BECONNAIS	VERN-D'ANJOU
	VERN-D'ANJOU SUD	LE LOUROUX-BECONNAIS	VERN-D'ANJOU
	ETRICHE OUEST	ETRICHE	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
ETRICHE	ETRICHE EST	ETRICHE	TIERCE
FENEU (2)	FENEU NORD	FENEU	CHAMPIGNE

ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

FENEU SUD	FENEU	ANGERS OUEST
FONTEVRAUD-L'ABBAYE	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	SAUMUR
FREIGNE EST (7)	CANDE	SAINT MARS LA JAILLE (44)
FREIGNE OUEST (7)	CANDE	CANDE
GARENNES SUR LOIRE (LES) (7)	JUIGNE-SUR-LOIRE NORD	BRISSAC-QUINCE
	JUIGNE-SUR-LOIRE SUD	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS
	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS NORD	BRISSAC-QUINCE
	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS SUD	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS
	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT OUEST	BRISSAC-QUINCE
GENNES-VAL DE LOIRE (1) (5)	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT EST	SAUMUR
	GENNES NORD	GENNES
	GENNES SUD	GENNES
	GREZILLE	LES ROSIERS-SUR-LOIRE
	SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES EST	LES ROSIERS-SUR-LOIRE
	SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES OUEST	GENNES
	LE THOUREIL NORD	CHEMELLIER
	LE THOUREIL SUD	GENNES
	GENNETEIL OUEST	GENNES
	GENNETEIL EST	LES ROSIERS-SUR-LOIRE
GREZ-NEUVILLE	BARGE	BROC
	GENNETEIL EST	NOYANT
GRUGE-L'HOPITAL	GREZ-NEUVILLE OUEST	ANGERS OUEST
	GRUZ-NEUVILLE EST	ANGERS OUEST
HUILLE (2)	GRUGE-L'HOPITAL NORD	POUANCE
	GRUGE-L'HOPITAL OUEST	POUANCE
INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE (6)	GRUGE-L'HOPITAL EST	COMBREE
	HUILLE	ARAIZE
JAILLE-YVON (LA)	INGRANDES	SEICHES-SUR-LE-LOIR
	BEAUVAU	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE
JARZE VILLAGES (6)	LA JAILLE-YVON	LE LION-D'ANGERS
	CHAUMONT-D'ANJOU OUEST	SEICHES-SUR-LE-LOIR
LANDE-CHASLES (LA)	CHAUMONT-D'ANJOU EST	JARZE
	JARZE	SEICHES-SUR-LE-LOIR
LASSE (1)	LUE-EN-BAUGE OUEST	BAUGE
	JUVARDEIL	JARZE
LASSE NORD	LUE-EN-BAUGE OUEST	JARZE
	JUVARDEIL	BAUNE
LASSE SUD	LA LANDE-CHASLES	CHAMPAGNE
	MOULIERNE	LONGUE-JUMELLES
	BAUGE	NOYANT
	NOYANT	BAUGE

## ANNEXE 1

## Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

LEZIGNE	LEZIGNE	DURESTAL	SEICHES-SUR-LE-LOIR
LINIÈRES-BOUTON (3)	LINIÈRES-BOUTON	MOULHERNE	NOYANT
LION-D'ANGERS (LE) (3) (5)	LE LION-D'ANGERS EST	LE LION-D'ANGERS	VERN-D'ANJOU
	LE LION-D'ANGERS OUEST	VERN-D'ANJOU	LE LION-D'ANGERS
LOIRE	ANDIGNE	SEGRE	LION D'ANGERS
	LOIRE	CANDE	CHALLAIN-LA-POThERIE
	ANDARD NORD	LE PLESSIS-GRAMMOIRE	ANGERS CHENE-VERT
	ANDARD EST	CORNE	ANGERS CHENE-VERT
	ANDARD SUD	BRAIN-SUR-L'AUTHION	ANGERS CHENE-VERT
	BAUNE	BAUNE	MAZE
LOIRE-AUTHION (2) (3) (6)	LA BOHALLE OUEST	BRAIN-SUR-L'AUTHION	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE
	LA BOHALLE EST	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE	BRAIN-SUR-L'AUTHION
	BRAIN-SUR-L'AUTHION NORD	LE PLESSIS-GRAMMOIRE	ANGERS CHENE-VERT
	BRAIN-SUR-L'AUTHION SUD	BRAIN-SUR-L'AUTHION	ANGERS CHENE-VERT
	CORNE NORD	CORNE	BAUNE
	CORNE SUD	CORNE	BRAIN-SUR-L'AUTHION
	LA DAGUENIERE OUEST	ANGERS CHENE-VERT	BRAIN-SUR-L'AUTHION
	LA DAGUENIERE EST	BRAIN-SUR-L'AUTHION	ANGERS CHENE-VERT
LONGUE-JUMELLES (3)	LONGUE-JUMELLES NORD	LONGUE-JUMELLES	MOULHERNE
	LONGUE-JUMELLES CENTRE	LONGUE-JUMELLES	SAUMUR
	LONGUE-JUMELLES SUD	LONGUE-JUMELLES	LES ROSIERS-SUR-LOIRE
	LONGUE-JUMELLES OUEST	LONGUE-JUMELLES	BEAUFORT-EN-VALLEE
	LA MEIGNANNE	ANGERS OUEST	ANGERS ACADEMIE
LONGUENEE-EN-ANJOU (6)	LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENEE	ANGERS OUEST	LE LION-D'ANGERS
	LE PLESSIS-MACE	ANGERS OUEST	ANGERS ACADEMIE
	PRUILLE OUEST	ANGERS OUEST	LE LION-D'ANGERS
	PRUILLE EST	FENEU	LE LION-D'ANGERS
LOURESSE-ROCHEMENIER	LOURESSE-ROCHEMENIER	DOUE-LA-FONTAINE	MARTIGNE-BRIAND
	LES CERQUEUX-SOUS-PASSAVANT	VIHIERS	NUEIL-SUR-LAYON
	LA FOSSE-DE-TIGNE	MARTIGNE-BRIAND	VIHIERS
	NUEIL-SUR-LAYON EST	NUEIL-SUR-LAYON	LE PUY-NOTRE-DAME
	NUEIL-SUR-LAYON OUEST	VIHIERS	NUEIL-SUR-LAYON
	NUEIL-SUR-LAYON CENTRE	NUEIL-SUR-LAYON	VIHIERS
	TANCOIGNE	MARTIGNE-BRIAND	VIHIERS
	TIGNE	MARTIGNE-BRIAND	VIHIERS
	TREMONT	VIHIERS	NUEIL-SUR-LAYON
	VIHIERS	VIHIERS	VALANJOU
MARCE	MARCE	SEICHES-SUR-LE-LOIR	JARZE
MARIGNE (2)	MARIGNE NORD	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	CHAMPIGNE
	MARIGNE SUD	CHAMPIGNE	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
MARTIGNE-BRIAND	MARTIGNE-BRIAND	MARTIGNE-BRIAND	THOUARCE
	BEAUSSE	SAINTE-FLORENTE-LE-VEIL	PELICAN
	BOTZ-EN-MAUGES	SAINTE-FLORENTE-LE-VEIL	MONTREVAULT
	BOURGNEUF-EN-MAUGES	CHALONNES-SUR-LOIRE	PELICAN

ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

	LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	MONTREVAULT
	LE MARILLAIS	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	VARADES (44)
	LE MESNIL-EN-VALLEE NORD	INGRANDES	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
MAUGES-SUR-LOIRE (3) (5)	LE MESNIL-EN-VALLEE OUEST	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	INGRANDES
	LE MESNIL-EN-VALLEE EST	PÉLICAN	INGRANDES
	MONTJEAN-SUR-LOIRE OUEST	PÉLICAN	SANT GERMAIN DES PRÉS
	MONTJEAN-SUR-LOIRE EST	PÉLICAN	CHALONNES-SUR-LOIRE
	LA POMMERAYE EST	PÉLICAN	CHALONNES-SUR-LOIRE
	LA POMMERAYE OUEST	PÉLICAN	CHAMPTOCÉ
	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	VARADES (44)
	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	CHALONNES-SUR-LOIRE	PÉLICAN
	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	INGRANDES
	MAULEVRIER	CHOLET	MAULEON (79)
MAY-SUR-EVRE (LE)	LE MAY-SUR-EVRE	CHOLET	
MAZE-MILON (3) (6)	FONTAINE-MILON NORD	BAUNE	JARZE
	FONTAINE-MILON SUD	BAUNE	MAZE
MAZIERES-EN-MAUGES	MAZE	MAZE	BEAUFORT-EN-VALLEE
	MAZIERES-EN-MAUGES	CHOLET	LE MAY-SUR-EVRE
MEIGNE-LE-VICOMTE	MEIGNE-LE-VICOMTE	NOYANT	BROC
MENITRE (LA)	LA MENITRE NORD	LA MENITRE	BEAUFORT-EN-VALLEE
	LA MENITRE SUD	LA MENITRE	SANT-MATHURIN-SUR-LOIRE
MEON	MEON	NOYANT	PARCAY-LES-PINS
MIRE (3)	MIRE	MORANNES	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
MONTIGNE-LES-RAIRIES	MONTIGNE-LES-RAIRIES	DURESTAL	JARZE
MONTILLIERS	MONTILLIERS	VIHIERS	MARTIGNE-BRIAND
MONTREUIL-BELLAY	MONTREUIL-BELLAY	MONTREUIL-BELLAY	VAUDELNAY
MONTREUIL-JUIGNE (2)	MONTREUIL-JUIGNE NORD	ANGERS OUEST	FENEU
	MONTREUIL-JUIGNE SUD	ANGERS OUEST	FENEU
MONTREUIL-SUR-LOIR (3)	MONTREUIL-SUR-LOIR NORD	TIERCE	ETRICHE
	MONTREUIL-SUR-LOIR SUD	SEICHES-SUR-LE-LOIR	TIERCE
MONTREUIL-SUR-MAINE	MONTREUIL-SUR-MAINE	LE LION-D'ANGERS	SANT-MARTIN-DU-BOIS
	MONTREVAULT	MONTREVAULT	BEAUPREAU
	SANT-QUENTIN-EN-MAUGES NORD	MONTREVAULT	PÉLICAN
	SANT-QUENTIN-EN-MAUGES SUD	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	MONTREVAULT
	SANT-QUENTIN-EN-MAUGES EST	LA POITEVINIERE	BEAUPREAU
	SANT-REMY-EN-MAUGES	LA POITEVINIERE	BEAUPREAU
	SANT-PIERRE-MONTLIMART	MONTREVAULT	BEAUPREAU
	LE CHAUDRON-EN-MAUGES OUEST	MONTREVAULT	BEAUPREAU
	LE CHAUDRON-EN-MAUGES EST	MONTREVAULT	BEAUPREAU
	LA SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY NORD	LA POITEVINIERE	BEAUPREAU
LA SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY SUD	MONTREVAULT	BEAUPREAU	
MONTREVAULT SUR EVRE (3) (5)	LA BOISSIERE-SUR-EVRE	BEAUPREAU	LA POITEVINIERE
	LE FUILET	MONTREVAULT	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
	LE FIEF-SAUVIN NORD	MONTREVAULT	CHAMPTOCEAUX
		MONTREVAULT	GESTE

ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

LE FIEF-SAUVIN OUEST	GESTE	BEAUPREAU
LE FIEF-SAUVIN EST	BEAUPREAU	MONTREVAULT
LE PUISET DORE	MONTREVAULT	GESTE
LA CHAUSSAIRE SUD	GESTE	MONTREVAULT
LA CHAUSSAIRE NORD	MONTREVAULT	GESTE
MONTMOREAU	MONTREVAULT	SAUMUR
	FONTVEAUD-L'ABBAYE	MORANNES
	DAUMERAY EST	DURESTAL
	DAUMERAY NORD	MORANNES
	DAUMERAY OUEST	MORANNES
MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY (7)	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
	MORANNES NORD	MORANNES
	MORANNES SUD	MORANNES
	CHEMIRE-SUR-SARTHE	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
MOULIHERNE	MOULIHERNE	EST-ANJOU
	MOZE-SUR-LOUET NORD	ANGERS CHENE-VERT
	MOZE-SUR-LOUET EST	SOULAINES-SUR-AUBANCE
MOZE-SUR-LOUET (3)	MOZE-SUR-LOUET SUD	BEAULIEU-SUR-LAYON
	MOZE-SUR-LOUET OUEST	BEAULIEU-SUR-LAYON
	MURS-ERIGNE NORD	ROCHEFORT-SUR-LOIRE
MURS-ERIGNE (1) (3)	MURS-ERIGNE SUD	ANGERS CHENE-VERT
	NEUILLE	SOULAINES-SUR-AUBANCE
	NOELLET OUEST	SAUMUR
NOELLET	NOELLET EST	POUANCE
	NOTRE-DAME-D'ALLENCON (2)	COMBREE
	NOTRE-DAME-D'ALLENCON SUD	BRISSAC-QUINCE
	NOYANT	THOUARCE
	NUAILLE	NOYANT
	BOUZILLE	CHOLET
	CHAMPTOCEAUX	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
	DRAIN	CHAMPTOCEAUX
	LANDEMONT	CHAMPTOCEAUX
	LIRE NORD	CHAMPTOCEAUX
	LIRE OUEST	ANCENIS (44)
OREE D'ANJOU (3) (6)	LIRE EST	CHAMPTOCEAUX
	SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE	MONTREVAULT
	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS	CHAMPTOCEAUX
	SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT	CHAMPTOCEAUX
	LA VARENNE	CHAMPTOCEAUX
	PARCAY-LES-PINS	CHAMPTOCEAUX
PARCAY-LES-PINS	PARCAY-LES-PINS	PARCAY-LES-PINS
PARNAV	PARNAV	SAUMUR
	PASSAVANT-SUR-LAYON OUEST	SAUMUR
PASSAVANT-SUR-LAYON	PASSAVANT-SUR-LAYON EST	VIHIERS
	LA PELLERINE	VIHIERS
PELLERINE (LA)	PELLOUILLES-LES-VIGNES	LE PUY-NOTRE-DAME
PELLOUILLES-LES-VIGNES	LA PLAINE	PARCAY-LES-PINS
PLAINE (LA)		LE PLESSIS-GRAMMOIRE
		CHOLET

ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

PLESSIS-GRAMMOIRE (LE)	LE PLESSIS-GRAMMOIRE	LE PLESSIS-GRAMMOIRE	ANGERS CHENE-VERT
PONTS-DE-CE (LES)	LES PONTS DE CE	ANGERS CHENE-VERT	ANGERS ACADEMIE
POSSONNIERE (LA)	LA POSSONNIERE	LA POSSONNIERE	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
POUANCE	POUANCE	POUANCE	COMBREE
PREVIERE (LA)	LA PREVIERE	POUANCE	CHALLAIN-LA-POThERIE
PUY-NOTRE-DAME (LE) (3)(4)	LE PUY-NOTRE-DAME	Le PUYNAUDELNAY	MONTREUIL-BELLAY
PUY-SAINT-BONNET (LE) (3)	LE PUY-SAINT-BONNET	CHOLET	SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE (86)
QUERRE (3)	QUERRE	CHAMPIGNE	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
RAIRIES (LES) (2)	LES RAIRES	DURESTAL	JARZE
ROCHEFORT-SUR-LOIRE	ROCHEFORT-SUR-LOIRE	ROCHEFORT-SUR-LOIRE	BEAULIEU-SUR-LAYON
ROMAGNE (LA)	LA ROMAGNE OUEST	LE LONGERON	CHOLET
	LA ROMAGNE EST	CHOLET	LE LONGERON
ROSIERS-SUR-LOIRE (LES) (3)	LES ROSIERS-SUR-LOIRE NORD	LA MENITRE	BEAUFORT-EN-VALLEE
	LES ROSIERS-SUR-LOIRE SUD	LES ROSIERS-SUR-LOIRE	GENNES
ROU-MARSON	ROU-MARSON	SAUMUR	DOUE-LA-FONTAINE
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	SAINT-GERMAIN-DES-PRES
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	ANGERS CHENE-VERT	ANGERS ACADEMIE
	SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS NORD	CHOLET	LE LONGERON
	SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS SUD	MORTAGNE-SUR-SEVRE (86)	LE LONGERON
	SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE OUEST	LE LOUROUX-BECONNAIS	ANGERS OUEST
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE (1)	SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE EST	ANGERS OUEST	LE LOUROUX-BECONNAIS
SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES	SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES	LES ROSIERS-SUR-LOIRE	GENNES
SAINT-CYR-EN-BOURG	SAINT-CYR-EN-BOURG	SAUMUR	FONTEVRAUD-L'ABBAYE
	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE OUEST	ANGERS ACADEMIE	ANGERS OUEST
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE EST	ANGERS ACADEMIE	ANGERS CHENE-VERT
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	SAINT-GERMAIN-DES-PRES



ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

SAINTE-GERMAIN-DES-PRES	SAINTE-GERMAIN-DES-PRES	SAINTE-GERMAIN-DES-PRES	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE
SAINTE-JEAN-DE-LA-CROIX	SAINTE-JEAN-DE-LA-CROIX	ANGERS CHENE-VERT	ROCHEFORT-SUR-LOIRE
SAINTE-JEAN-DE-LINIÈRES	SAINTE-JEAN-DE-LINIÈRES	ANGERS OUEST	ANGERS ACADEMIE
SAINTE-JUST-SUR-DIVE	SAINTE-JUST-SUR-DIVE	MONTREUIL-BELLAY	SAUMUR
SAINTE-LAMBERT-LA-POTHÉRIE	SAINTE-LAMBERT-LA-POTHÉRIE	ANGERS OUEST	ANGERS ACADEMIE
SAINTE-LEGER-DES-BOIS	SAINTE-LEGER-DES-BOIS	ANGERS OUEST	ANGERS ACADEMIE
SAINTE-LEGER-SOUS-CHOLET (1)	SAINTE-LEGER-SOUS-CHOLET NORD	LE MAY-SUR-EVRE	CHOLET
SAINTE-LEGER-SOUS-CHOLET (1)(3)	SAINTE-LEGER-SOUS-CHOLET SUD	CHOLET	LE MAY-SUR-EVRE
SAINTE-MACAIRE-DU-BOIS	SAINTE-MACAIRE-DU-BOIS EST	LE PUY-NOTRE-DAME	NUÉIL-SUR-LAYON
SAINTE-MARTIN-DE-LA-PLACE	SAINTE-MACAIRE-DU-BOIS OUEST	NUÉIL-SUR-LAYON	LE PUY-NOTRE-DAME
SAINTE-MARTIN-DU-FOUILLOUX	SAINTE-MARTIN-DE-LA-PLACE	SAUMUR	LES ROSIERS-SUR-LOIRE
SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE	SAINTE-MARTIN-DU-FOUILLOUX OUEST	SAINTE-GEORGES-SUR-LOIRE	ANGERS OUEST
SAINTE-MELAIN-SUR-AUBANCE	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE	ANGERS OUEST	SAINTE-GEORGES-SUR-LOIRE
SAINTE-MICHEL-ET-CHANVÉAUX	SAINTE-MELAIN-SUR-AUBANCE NORD	SAINTE-MATHURIN-SUR-LOIRE	LA MENTRE
SAINTE-PAUL-DU-BOIS	SAINTE-MELAIN-SUR-AUBANCE SUD	BRISSAC-QUINCE	SOULAINES-SUR-AUBANCE
SAINTE-PHILBERT-DU-PEUPLE	SAINTE-MICHEL-ET-CHANVÉAUX	SOULAINES-SUR-AUBANCE	BRISSAC-QUINCE
SAINTE-SIGISMOND	SAINTE-PAUL-DU-BOIS	POUANCE	CHALLAIN-LA-POTHÉRIE
	SAINTE-PHILBERT-DU-PEUPLE	VIHIERES	ARGENTON-CHÂTEAU (79)
	SAINTE-SIGISMOND SUD	LONGUE-JUMELLES	EST-ANJOU
	SAINTE-SIGISMOND NORD	INGRANDES	LE LOUROUX-BECONNAIS
		LE LOUROUX-BECONNAIS	INGRANDES

ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU	SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU	ANGERS CHENE-VERT	LE PLESSIS-GRAMMOIRE
SARRIGNE (2)	SARRIGNE	LE PLESSIS-GRAMMOIRE	BAUNE
SAULGE-L'HOPITAL	SAULGE-L'HOPITAL SUD	BRISSAC-QUINCE	NOTRE-DAME-D'ALLENCON
	SAULGE-L'HOPITAL NORD	BRISSAC-QUINCE	NOTRE-DAME-D'ALLENCON
SAUMUR (1) (3)	SAUMUR NORD	SAUMUR	LONGUE-JUMELLES
	SAUMUR SUD	SAUMUR	MONTREUIL-BELLAY
	SAUMUR OUEST	SAUMUR	GENNES
	SAUMUR EST	SAUMUR	FONTEVRAUD-L'ABBAYE
SAVENNIERES	SAVENNIERES SUD	LA POSSONNIERE	ROCHEFORT-SUR-LOIRE
	SAVENNIERES NORD	ANGERS OUEST	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
SCEAUX-D'ANJOU	SCEAUX-D'ANJOU	CHAMPIGNE	FENEU
	AVIRE EST	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	SEGRE
	AVIRE OUEST	SEGRE	SAINT-MARTIN-DU-BOIS
	BOURG D'IRE OUEST	COMBREE	SEGRE
	BOURG D'IRE EST	SEGRE	COMBREE
	LA CHAPELLE-SUR-LOUDON	SEGRE	LE LION-D'ANGERS
	CHATELAIS	ARAIZE	SEGRE
	FERRIERE-DE-FLEE (LA)	SEGRE	ARAIZE
	L'HOTELLERIE-DE-FLEE NORD	ARAIZE	SEGRE
	L'HOTELLERIE-DE-FLEE SUD	SEGRE	ARAIZE
	LOUVAINES EST	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	SEGRE
	LOUVAINES OUEST	SEGRE	SAINT-MARTIN-DU-BOIS
SEGRE-EN-ANJOU BLEU (3) (7)	MARANS NORD	SEGRE	VERN-D'ANJOU
	MARANS SUD	VERN-D'ANJOU	SEGRE
	MONTGUILLON	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	SEGRE
	NOYANT-LA-GRAVOYERE NORD	SEGRE	COMBREE
	NOYANT-LA-GRAVOYERE SUD	COMBREE	SEGRE
	NYOISEAU SUD	SEGRE	ARAIZE
	NYOISEAU NORD	ARAIZE	SEGRE
	SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNE	SEGRE	VERN-D'ANJOU
	SAINT-MARTIN-DU-BOIS EST	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	LE LION-D'ANGERS
	SAINT-MARTIN-DU-BOIS OUEST	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	SEGRE
	SAINT-SAUVEUR-DE-FLEE	SEGRE	ARAIZE
	SEGRE NORD	SEGRE	ARAIZE
	SEGRE SUD	SEGRE	ARAIZE
SEGUINIÈRE (LA)	LA SEGUINIÈRE NORD	SEGRE	VERN-D'ANJOU
	LA SEGUINIÈRE SUD	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	CHOLET
SEICHES-SUR-LE-LOIR	SEICHES-SUR-LE-LOIR	CHOLET	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES
SERMAISE	SERMAISE	SEICHES-SUR-LE-LOIR	LEZIGNE
	LA RENAUDIÈRE SUD	JARZE	BAUNE
	LA RENAUDIÈRE NORD	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	MONTFAUCON-MONTIGNE
	LE LONGERON	MONTFAUCON-MONTIGNE	GESTE
	MONTFAUCON SUR MOINE	LE LONGERON	TIFFAUGES (85)
	MONTIGNE SUR MOINE	MONTFAUCON-MONTIGNE	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES
		MONTFAUCON-MONTIGNE	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

SEVREMOINE (3) (5)	ROUSSAY	MONTFAUCON-MONTIGNE	SAINTE-MACAIRES-EN-MAUGES	CHOLET
	SAINTE-ANDRE-DE-LA-MARCHE	SAINTE-MACAIRES-EN-MAUGES	CHOLET	
	SAINTE-CRESPIN-SUR-MOINE	MONTFAUCON-MONTIGNE	CLISSON (44)	
	SAINTE-GERMAIN-SUR-MOINE	MONTFAUCON-MONTIGNE	GESTE	
	SAINTE-MACAIRES-EN-MAUGES	SAINTE-MACAIRES-EN-MAUGES	CHOLET	
	TILLIERES OUEST	MONTFAUCON-MONTIGNE	GESTE	
	TILLIERES EST	GESTE	MONTFAUCON-MONTIGNE	
	TORFOU SUD (85)	LE LONGERON	TIFFAUGES (85)	
	TORFOU NORD (85)	MONTFAUCON-MONTIGNE	LE LONGERON	
SOEURDRES	SOEURDRES	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	CHAMPIGNE	
SOMLOIRE	SOMLOIRE NORD	LES AUBIERS (79)	VIHIERS	
	SOMLOIRE SUD	VIHIERS	LES AUBIERS (79)	
SOUCELLES	SOUCELLES EST	SEICHES-SUR-LE-LOIR	TIERCE	
	SOUCELLES OUEST	TIERCE	SEICHES-SUR-LE-LOIR	
SOUAINES-SUR-AUBANCE	SOUAINES-SUR-AUBANCE	SOUAINES-SUR-AUBANCE	BRISSAC-QUINCE	
SOULAIRE-ET-BOURG (3)	SOULAIRE-ET-BOURG NORD	FENEU	TIERCE	
	SOULAIRE-ET-BOURG SUD	FENEU	ANGERS OUEST	
SOUZAY-CHAMPIGNY	SOUZAY-CHAMPIGNY	SAUMUR	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	
TESSOUILLE (LA)	LA TESSOUILLE	CHOLET	SAINTE-LAURENT-SUR-SEVRE (85)	
THORIGNE-D'ANJOU	THORIGNE D'ANJOU	LE LION-D'ANGERS	CHAMPIGNE	
TIERCE	TIERCE	TIERCE	ETRICHE	
TOUTLEMONDE (3)	TOUTLEMONDE	CHOLET	VIHIERS	
TRELAZE (2)	TRELAZE	ANGERS CHENE-VERT	BRAIN-SUR-L'AUTHION	
TREMBLAY (LE)	TREMBLAY (LE)	COMBREE	POUANCE	
TREMENTINES (1)	TREMENTINES NORD	LE MAY-SUR-EVRE	CHOLET	
	TREMENTINES SUD	CHOLET	LE MAY-SUR-EVRE	
TUFFALIN (3) (6)	AMBILLOU-CHATEAU OUEST	MARTIGNE-BRIAND	DOUE-LA-FONTAINE	
	AMBILLOU-CHATEAU EST	DOUE-LA-FONTAINE	MARTIGNE-BRIAND	
	LOUERRE	GENNES	MARTIGNE-BRIAND	
	NOYANT-LA-PLAINE	MARTIGNE-BRIAND	CHEMELLIER	
TURQUANT	TURQUANT	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	SAUMUR	
ULMES (LES)	LES ULMES	SAUMUR	DOUE-LA-FONTAINE	
VAL D'ERDRE-AUXENCE (7)	LA CORNUAILLE EST	LE LOUROUX-BECONNAIS	CANDE	
	LA CORNUAILLE OUEST	CANDE	LE LOUROUX-BECONNAIS	
	LE LOUROUX-BECONNAIS	LE LOUROUX-BECONNAIS	CANDE	
	VILLEMOISAN	LE LOUROUX-BECONNAIS	INGRANDES	
VAL DU LAYON (1) (6)	SAINTE-AUBIN-DE-LUIGNE NORD	ROCHEFORT-SUR-LOIRE	SAINTE-LAMBERT-DU-LATTAY	
	SAINTE-AUBIN-DE-LUIGNE CENTRE	SAINTE-LAMBERT-DU-LATTAY	ROCHEFORT-SUR-LOIRE	
	SAINTE-AUBIN-DE-LUIGNE SUD	SAINTE-LAMBERT-DU-LATTAY	CHALONNES-SUR-LOIRE	
	SAINTE-LAMBERT-DU-LATTAY	SAINTE-LAMBERT-DU-LATTAY	BEAULIEU-SUR-LAYON	
VARENNES-SUR-LOIRE	VARENNES-SUR-LOIRE NORD	LES PINS	SAUMUR	
	VARENNES-SUR-LOIRE SUD	SAUMUR	LES PINS	
VARRAINS	VARRAINS	SAUMUR	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	
	LE VAUDELNAY EST	Le PUYVAUDELNAY	MONTREUIL-BELLAY	

Règlement opérationnel

du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire

ANNEXE 1

Plan de défense des communes en 1er et 2ème appels (3)

VAUDELNAY (2) (3)(4)	LE VAUDELNAY SUD LE VAUDELNAY OUEST	MONTREUIL-BELLAY Le PUYVAUDELNAY	LE PUYVAUDELNAY DOUE LA FONTAINE
VERGONNES	VERGONNES EST VERGONNES OUEST	COMBREE POUANCE	POUANCE COMBREE
VERN-D'ANJOU (1)	VERN-D'ANJOU NORD VERN-D'ANJOU SUD	VERN-D'ANJOU LE LOUROUX-BECONNAIS	LE LION-D'ANGERS VERN-D'ANJOU
VERNANTES	VERNANTES EST VERNANTES OUEST	EST-ANJOU EST-ANJOU	PARCAY-LES-PINS MOULHERNE
VERNOIL	VERNOIL LE FOURRIER	EST-ANJOU	PARCAY-LES-PINS
VERRIE	VERRIE	SAUMUR	GENNES
VEZINS	VEZINS	CHOLET	VIHIERS
VILLEBERNIER	VILLEBERNIER	SAUMUR	LES PINS
VILLEVEQUE (3)	VILLEVEQUE SUD VILLEVEQUE EST	LE PLESSIS-GRAMMOIRE SEICHES-SUR-LE-LOIR	ANGERS CHENE-VERT LE PLESSIS-GRAMMOIRE
VIVY	VILLEVEQUE OUEST	ANGERS CHENE-VERT	LE PLESSIS-GRAMMOIRE
YZERNAY	VIVY YZERNAY	SAUMUR CHOLET	LONGUE-JUMELLES LES AUBIERS (79)

en gras : secteur défendant le centre-bourg

(1) Annexe de l'arrêté n° 2010-2191 du 8 juillet 2010 modifiée suite à l'avis du CASDIS du 21 décembre 2011

(2) Annexe de l'arrêté n° 2012-95 du 19 janvier 2012 modifiée suite à l'avis du CASDIS du 20 février 2014

(3) Annexe de l'arrêté n° 2014-1003 du 24 mars 2014 modifiée suite aux avis du CASDIS du 11 juillet 2014 et du 20 novembre 2014

(4) Annexe de l'arrêté n° 2014357-0003 du 23 décembre 2014 modifiée suite à l'avis du CASDIS du 27 février 2015

(5) Annexe de l'arrêté n° 2014357-0003 du 23 décembre 2014 modifié suite à l'avis du CASDIS du 10 décembre 2015

(6) Annexe de l'arrêté n° ... du ... modifié suite à l'avis du CASDIS du ...

(7) Annexe de l'arrêté n° ... du ... modifié suite à l'avis du CASDIS du ...